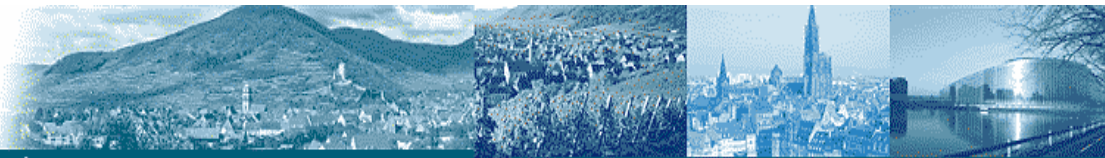




L'Alsace
auprès de

L'Union Européenne



Bruxelles en Direct

*Lettre d'information du Bureau Alsace
Avril - Mai 2009*

L'Alsace à Bruxelles

Les lauréats du concours Juevenes Translatores à Bruxelles

Crise économique et financière et PAC au centre des discussions entre la Commission et les présidents des régions françaises

Le nouveau portail « L'Europe en Alsace » est en ligne

Le Centre des Jeunes Dirigeants de Colmar à Bruxelles pour se familiariser avec l'Union européenne

Conférence de Jean-Marie Sander sur la crise économique

Plus de 550 millions d'euros depuis 2000 : l'Europe soutient les politiques de développement régional et les politiques transfrontalières en Alsace

Une journée d'information organisée par le Bureau Alsace sur les programmes d'aides extérieures de l'Union européenne

Les politiques européennes

AGRICULTURE

Climat : L'agriculture peut dès à présent répondre au défi de l'adaptation

Huit critères pour définir les zones agricoles défavorisées

Le Conseil entérine le milliard pour l'Internet à large bande et les mesures destinées à relever les nouveaux défis en zone rurale

Poursuivre les efforts de simplification de la politique agricole commune

AIDE EXTERIEURE

Lancement d'un programme d'aide à l'amélioration de la sûreté alimentaire en Afrique

La facilité alimentaire de 1 milliard d'euros est opérationnelle

CULTURE

Les meilleurs projets de valorisation du patrimoine culturel européen en 2009

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'accord sur les taux réduits de TVA gravé dans le marbre

Augmentation anticipée du capital et rallonge de 866 millions d'euros de la BEI pour la voiture propre

Ouverture du portail « L'Europe est à vous – Entreprises »

La Commission propose un délai de trente jours pour les paiements effectués par les autorités publiques

Financement BEI pour les PME françaises

Prêt BEI pour la rénovation urbaine en France

TON MONDE, TON BUSINESS : motive les jeunes entrepreneurs pour construire un avenir meilleur

Conseil Compétitivité : Les 27 font le point sur la mise en œuvre du Small Business Act

Le rapport sur l'initiative des entreprises en Europe a été remis au Président Nicolas Sarkozy

EDUCATION – JEUNESSE – FORMATION

Partenariat entre écoles

Des orientations pour adapter les universités aux entreprises

Les étudiants pour une coopération universités/monde du travail

Conclusions du Conseil « Education, Jeunesse et Culture » des 11 et 12 mai

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Bureau Alsace 19 A-D, Avenue des Arts (Bte 5) B-1000 Bruxelles

Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 – info@bureau-alsace.org <http://www.bureau-alsace.org>

Les Brèves

Prix Charlemagne pour la jeunesse 2009

Lancement du site internet de la Présidence Suédoise de l'Union européenne

La Plénière du Parlement Européen

Session plénière du 1 au 2 avril 2009

Session plénière du 21 au 24 avril 2009

Session plénière du 4 au 7 mai 2009

Dossier

Les élections européennes

Le fonctionnement des élections européennes

Les résultats

Les conséquences : la Commission européenne

Les politiques européennes

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

Le Parlement souhaite établir un système efficace d'accès aux soins transfrontaliers pour les patients européens

Solidarité entre générations : Les relations intergénérationnelles, une question de solidarité

Sommet européen sur l'emploi: des actions concrètes pour lutter contre la hausse du chômage

Les personnes en situation de pauvreté demandent des mesures concrètes qui doivent veiller à leur dignité - Inclusion financière, accès au logement, services de base au cœur de la rencontre de Bruxelles

2011, Année européenne du volontariat

ENERGIE – ENVIRONNEMENT

Le paquet Énergie/Climat a été formellement adopté 6 avril 2009

Efficacité énergétique : des bâtiments « zéro énergie » dans 10 ans

La Commission jette les bases d'un cadre d'action européen pour l'adaptation au changement climatique

La commission de l'énergie appelle à investir les fonds non dépensés dans l'efficacité énergétique et les projets Smart City

Efficacité énergétique : record mondial en Europe

Les opportunités du solaire pour les collectivités locales

Les sources renouvelables dominent les nouvelles capacités de production d'électricité installées dans l'UE comme aux États-Unis

Sept priorités pour sauver la biodiversité

L'objectif communautaire de 20% de renouvelables à l'horizon 2020 permettrait de créer 2,8 millions d'emplois dans l'UE

L'Assemblée des Régions d'Europe et GE Energy lance la « Journée de l'Énergie des Régions d'Europe »

POLITIQUE REGIONALE

Fonds structurels : Oui final du Parlement pour des financements dans les logements

Le Conseil des ministres de l'Union européenne permet une utilisation plus rapide et ciblée des fonds structurels de l'UE afin de combattre la crise économique

La subsidiarité est une clé du succès économique, selon une étude établissant le premier « index de décentralisation »

Une nouvelle physionomie de la politique régionale européenne suite à la réunion de Mariánské Lázně

Le rapport Barca sur le futur de la politique de cohésion après 2013

RECHERCHE ET INNOVATION

50ème anniversaire du CCR

Coup de pouce à la recherche sur les technologies du futur

Bilan intermédiaire positif pour le 7ème programme-cadre

SPORT

Lancement d'une « plate-forme européenne du sport »

SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION / TIC

Les internautes vont pouvoir surfer sur leurs droits

TRANSPORTS

« Eurovignette » : le rapporteur met en garde contre le report de l'adoption de la directive

Les députés disent oui aux systèmes de transport intelligents

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Bureau Alsace 19 A-D, Avenue des Arts (Bte 5) B -1000 Bruxelles

Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 – info@bureau-alsace.org <http://www.bureau-alsace.org>

Les lauréats du concours Juevenes Translatores à Bruxelles

Un jeune lycéen du lycée Bartholdi à Colmar, fait partie des 27 lauréats de ce concours. Les vingt-sept lycéens lauréats du concours de traduction Juevenes Translatores (« Jeunes traducteurs » en latin) ont reçu vendredi 3 avril, à Bruxelles, leur prix et leur diplôme des mains du commissaire européen au Multilinguisme, Leonard Orban. Ce concours, organisé en novembre 2008 par la Commission européenne, avait pour double objectif de promouvoir l'étude des langues et de mettre en valeur la profession de traducteur.

Crise économique et financière et PAC au centre des discussions entre la Commission et les présidents des régions françaises

Adrien Zeller a fait partie de la délégation de présidents de régions françaises qui s'est rendue le 7 avril à Bruxelles pour aborder avec les autorités européennes un certain nombre de sujets d'actualité tels que la crise économique et financière ou les problèmes de politique agricole.

Au cours d'un déjeuner avec le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, et en présence de la commissaire à la Politique régionale, Danuta Hübner et du vice-président de la Commission chargé de la Justice, de la Liberté et de la Sécurité, Jacques Barrot, les présidents de région ont échangé leurs vues sur l'actualité communautaire, sur le plan de relance de la Commission et la stratégie de Lisbonne, sur les réseaux transeuropéens de transport (RTE-T) et sur l'Union pour la Méditerranée. Plus spécifiquement, les présidents de région ont discuté, en fin de matinée, de la mise en œuvre en France du bilan de santé de la PAC, et de la politique de soutien aux produits de qualité, avec la commissaire à l'Agriculture et au Développement rural, Mariann Fischer Boel. Dans l'après-midi, la délégation de présidents a rencontré le vice-président de la Commission chargé des entreprises et de l'industrie, Günter Verheugen, pour faire le point sur la politique de la Commission en faveur du soutien à l'innovation et sur les PME/PMI. Enfin, le vice-président de la Commission chargé des Transports, Antonio Tajani, les a reçus pour discuter de la politique européenne des transports et des RTE-T.

Au cours de ces différents entretiens, les présidents de région ont souligné, les points suivants:

1) Pour lutter efficacement contre les conséquences de la crise économique et financière:

1. l'obligation pour les responsables européens de proposer un budget beaucoup plus ambitieux pour la période 2014-2020, afin de maintenir notamment une politique de cohésion pour l'ensemble des régions européennes;
2. l'urgence de la mise en place d'une politique industrielle communautaire, illustrée de façon patente par la juxtaposition des plans nationaux dans les filières automobiles ;
3. le souhait que la Commission réfléchisse à l'hypothèse d'un emprunt communautaire pour le financement des gros chantiers. Dans un contexte de difficultés financières accrues, et compte tenu du fait que les partenariats public-privé ne sont pas des dispositifs appropriés pour ce type d'investissement, seul cet emprunt serait de nature à permettre à ces projets d'avancer et à soutenir la relance des économies nationales, ont expliqué les présidents de région ;
4. la nécessité d'une plus grande flexibilité dans l'encadrement des aides d'État, notamment pour les dispositifs de capital investissement et de capital risque ;
5. l'importance de la mise en œuvre au niveau régional des stratégies de Lisbonne et de Göteborg et le rôle des régions dans l'accompagnement des PME/PMI pour les aider à faire face à cette crise.

2) Problèmes de politique agricole: les présidents de région ont attiré l'attention du président Barroso sur le choix du gouvernement français de continuer l'attribution des aides du premier pilier de la PAC sur la base du modèle historique, modèle particulièrement inégalitaire car il favorise la filière des grandes cultures au détriment des autres filières et notamment l'élevage. Ils ont réaffirmé leur préférence pour l'adoption du modèle régional, modèle beaucoup plus équitable et qui permet une gouvernance de cette politique au plus près des besoins du terrain. Ils ont également insisté sur les problèmes de la gouvernance de la PAC, dont les régions sont exclues. Enfin, ils ont redit leur attachement au système actuel de reconnaissance des appellations d'origine (IGP AOP). Pour les présidents de région, il est important que toutes les filières sous signe de qualité puissent bénéficier, quelle que soit leur taille, des mêmes dispositifs de reconnaissance et de protection tant sur le marché européen qu'à l'international.

3) Enfin, en matière de transports, les présidents de région ont demandé l'accélération de la réalisation du RTE-T.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Bureau Alsace 19 A-D, Avenue des Arts (Bte 5) B -1000 Bruxelles

Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 – info@bureau-alsace.org <http://www.bureau-alsace.org>

Le nouveau portail « L'Europe en Alsace » est en ligne

Toutes les informations sur les financements européens en Alsace sont disponibles en un seul clic.

Trois sites internet sont désormais accessibles à partir du nouveau portail « L'Europe en Alsace » et donnent une information complète sur les projets qui peuvent être menés avec l'appui financier de l'Europe. Ces trois sites, donnent des exemples concrets de réalisations. Il s'agit du site du programme INTERREG IV Rhin supérieur, de celui sur les fonds européens en Alsace et du site sur les programmes et projets sectoriels en Alsace. L'Europe, qui agit au quotidien en Alsace, peut répondre aux besoins et accompagner les projets des citoyens, des entreprises, des associations et des collectivités territoriales.

Pour en savoir plus : <http://www.europe-alsace.eu>

Le Centre des Jeunes Dirigeants de Colmar à Bruxelles pour se familiariser avec l'Union européenne

Le Bureau Alsace a accueilli une délégation de plus d'une vingtaine de membres du Centre des Jeunes Dirigeants de Colmar pour deux journées de rencontres et de réunions sur l'Union européenne. Au programme : visite du Parlement européen, introduction sur le fonctionnement de l'UE et l'actualité européenne, rencontre avec la DG Entreprises, présentation du programme « Erasmus Jeunes Entrepreneurs », rencontre avec une représentation auprès de l'UE d'une entreprise du Bade-Wurtemberg, présentation des activités de lobbying à Bruxelles, organisation d'un stammtisch avec les membres de l'Association pour la Promotion de l'Alsace, etc.

Conférence de Jean-Marie Sander sur la crise économique

Le Bureau Alsace a organisé en collaboration avec l'APA, dans le cadre de ses 30 ans, une conférence avec Jean-Marie Sander, Président du Crédit Agricole France et Président de l'Observatoire Alsace Europe. Cette dernière avait pour thème « Les origines de la crise et sa gestion par les Etats européens et notamment par la France ». Elle s'est tenue le mardi 28 avril à 19h à Bruxelles et a été suivie par plus de 80 personnes.

Plus de 550 millions d'euros depuis 2000 : l'Europe soutient les politiques de développement régional et les politiques transfrontalières en Alsace

Les fonds européens sont mis en œuvre avec efficacité sur le territoire Adrien Zeller, Président du Conseil Régional d'Alsace, a récemment présenté les différents programmes européens mis en œuvre en Alsace et les projets qui y sont réalisés, depuis 2000, avec leur concours. Depuis sa création, l'Europe consacre une forte part de son budget annuel à des investissements dans les territoires des Etats membres, destinés à réduire les écarts de développement. Inscrites dans ce qu'on appelle depuis 1989 la Politique de cohésion économique et sociale, ces dépenses sont dédiées à trois objectifs principaux : le soutien aux régions les plus pauvres d'Europe, le développement régional urbain et rural de l'ensemble des régions européennes et la cohésion sociale et l'emploi. Enfin, des moyens spécifiques ont été consacrés à la coopération transfrontalière. La mise en œuvre de ces fonds européens est de la responsabilité de chaque Etat membre qui détermine des enveloppes régionales. Depuis 2003, cas unique en France, l'Alsace a la particularité - bénéfique pour elle et pour le bon usage de ses fonds - de gérer directement les fonds consacrés au développement régional et rural. Les thématiques d'intervention de l'Union européenne sont les suivantes : Développement régional, rural et urbain, Emploi et cohésion sociale et Coopération transfrontalière. Ainsi entre 2000 et 2013, l'Union européenne aura investi plus de 550 millions d'euros en Alsace, soit une moyenne annuelle de 45 millions d'euros. A titre de comparaison, pour la période 2007-2013, l'effort européen de 267 millions d'euros est équivalent à la part consacrée par la Région au Contrat de projets Etat-Région qui couvre la même période (257,6 millions d'euros).

Toutes les informations sur les financements européens en Alsace sur le site : www.europe-alsace.eu

Une journée d'information organisée par le Bureau Alsace sur les programmes d'aides extérieures de l'Union européenne

Le Bureau Alsace a organisé, le 8 avril 2009, une formation sur les programmes européens de financement de l'aide à la coopération pour les collectivités territoriales. Cette dernière était le fruit d'un travail de fond du Bureau Alsace sur les programmes européens et de rencontres à Bruxelles, et avec Alsace International et l'IRCOD. La formation était destinée aux chargés de mission « Europe » et « Coopération décentralisée » des partenaires ainsi qu'à Alsace International et l'IRCOD, et a fait intervenir 6 intervenants experts du domaine et provenant de la Commission européenne, de la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne, de Cité Unifrance, etc. Elle avait pour objectif de présenter un panorama complet des dispositifs européens à destination des collectivités locales et d'aboutir à une feuille de route (veille sur les appels, recherches de partenaires, etc.) en fonction de l'intérêt de chacun des partenaires.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Prix Charlemagne pour la jeunesse 2009

Le président du Parlement européen, le conservateur allemand Hans-Gert Pöttering, et le président de la Fondation du prix Charlemagne, Michael Jansen, ont remis le 19 mai à Aix-la-Chapelle le « Prix Charlemagne pour la jeunesse européenne 2009 » au projet polonais « L'Europe a besoin de toi ». Les deux autres projets mis à l'honneur sont le festival européen du théâtre universitaire et des arts de la rue d'Albi, Acthéra, (France) et le projet « Diplomates en bottes de caoutchouc » (Allemagne). Le premier prix remporte 5000 euros, le deuxième 3000 euros et le troisième 2000 euros. Ces gagnants seront invités au Parlement européen dans les mois à venir. Il s'agissait de la deuxième édition du Prix Charlemagne pour la jeunesse européenne qui décerne chaque année une récompense à des projets réalisés par des jeunes de 16 à 30 ans et offrant des exemples concrets d'Européens vivant ensemble dans une seule communauté.

Lancement du site internet de la Présidence Suédoise de l'Union européenne

La présidence suédoise de l'Union européenne a lancé son site officiel sur internet, un mois avant son entrée en fonction le 1er juillet. Il est accessible en suédois, en anglais et en français et contient déjà le calendrier de l'ensemble des réunions et des événements qui se dérouleront durant les six mois de la présidence suédoise. Les deux Conseil européen auront lieu les 29 et 30 octobre puis les 10 et 11 décembre.

Pour consulter le site internet de la Présidence Suédoise : <http://www.se2009.eu/>.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

AGRICULTURE

Climat : L'agriculture peut dès à présent répondre au défi de l'adaptation

Dans un document de travail annexe au Livre blanc sur l'adaptation au changement climatique adopté le 1er avril, la Commission européenne identifie les principales menaces qui pèsent sur le monde agricole, les effets socio-économiques des risques liés au changement climatique, ainsi que les capacités et moyens d'adaptation dont disposent les agriculteurs. Même si elle a atteint un stade de développement avancé, l'agriculture européenne n'échappera pas, toutes régions confondues, aux conséquences du changement climatique. Et si l'évolution sera assez lente au cours des deux à trois décennies à venir, elle devrait être nettement plus sensible au tournant du siècle. Le monde agricole peut et doit élaborer dès à présent des stratégies d'adaptation : l'augmentation de la concentration de CO₂ dans l'atmosphère, la hausse des températures, l'évolution des régimes de précipitations et la fréquence des phénomènes extrêmes influenceront sur le volume, la qualité et la stabilité de production des denrées alimentaires, sur le milieu naturel et sur la disponibilité des ressources en eau, le développement d'organismes nuisibles et des maladies et sur la qualité des sols.

Les experts ont identifié l'impact de ces changements sur la productivité selon les régions et les types de production, des grandes cultures à la production de légumes, aux arbres fruitiers et au secteur vitivinicole, sans oublier l'élevage. A ce stade, souligne les experts, aucune corrélation n'a cependant été établie, à l'échelle de l'UE, entre le réchauffement climatique des dernières décennies et l'augmentation générale des rendements agricoles, due en grande partie au développement technologique, aux améliorations en matière de gestion des exploitations et à l'adaptation continue des pratiques agricoles.

Pour plus d'informations : http://ec.europa.eu/agriculture/climate_change/workdoc2009_fr.pdf

Huit critères pour définir les zones agricoles défavorisées

La faiblesse des températures, le stress thermique, le drainage des sols, leur texture et leur pierrosité, la profondeur d'enracinement, les propriétés chimiques de sols, le bilan hydrique et la pente. Tels sont les « critères biophysiques » proposés le 21 avril par la Commission européenne dans une communication pour mieux définir les zones agricoles défavorisées. La Commission a appelé les Etats membres à transmettre des simulations de l'application de ces critères sur la base de leurs données nationales afin de rationaliser la délimitation des zones agricoles à handicaps naturels dans l'intérêt des agriculteurs et de manière à prévenir la dégradation de l'environnement. A l'heure actuelle, plus de 100 critères nationaux, tous très différents les uns des autres, selon la Commission, permettent de déterminer si une zone peut prétendre à un paiement pour zone défavorisée. Cette situation a été dénoncée à plusieurs reprises par la Cour des comptes européenne qui estime que ces critères multiples entraînent des inégalités de traitement. A noter que le meilleur ciblage proposé par la Commission ne concerne pas les zones de montagnes déjà clairement identifiées ni les zones à handicaps spécifiques tels que les îles et les zones côtières. Les autorités nationales sont invitées à transmettre leurs simulations à la Commission pour le 21 octobre 2009. La mise en place du nouveau système de classification devrait intervenir en 2014.

Pour consulter la communication de la Commission sur un meilleur ciblage de l'aide aux agriculteurs établis dans les zones à handicaps naturels : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2009:0161:FIN:FR:PDF>

Pour plus d'informations : http://ec.europa.eu/agriculture/rurdev/lfa/review/index_fr.htm

Le Conseil entérine le milliard pour l'Internet à large bande et les mesures destinées à relever les nouveaux défis en zone rurale

Le Conseil des ministres de l'UE a adopté le 25 mai, le règlement et la décision qui permettent de mobiliser en 2009 et 2010 une somme de 1,020 milliard d'euros du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour développer l'Internet à large bande dans les zones rurales et renforcer les actions destinées à relever les nouveaux défis agricoles (changement climatique, énergies renouvelables, gestion de l'eau, biodiversité, mesures d'accompagnement de la restructuration du secteur laitier). Cette enveloppe fait partie du plan européen de relance de l'économie, doté de 5 milliards d'euros. Les États membres pourront choisir la répartition des crédits entre les deux axes (Internet ou nouveaux défis).

Pour consulter le règlement et la décision : http://www.senat.fr/europe/textes_europeens/e4255.pdf

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Poursuivre les efforts de simplification de la politique agricole commune

Les ministres de l'Agriculture des États membres de l'Union européenne ont adopté le 25 mai, des conclusions dans lesquelles ils soutiennent la poursuite des efforts visant à simplifier davantage les règles de la politique agricole commune (PAC).

Le Conseil estime en effet que la simplification de la PAC :

- instaure des conditions commerciales qui engendrent pour les agriculteurs et autres opérateurs économiques moins de charges administratives et de frais de mise en conformité et leur permettent notamment de mieux s'adapter aux signaux du marché et de faire face aux difficultés économiques actuelles ;
- permet à l'agriculture européenne de mieux répondre aux attentes de la société en général.

Le Conseil salue le texte de la Commission européenne, qui date de mars dernier, intitulé « Une PAC simplifiée pour l'Europe - Un gain pour tous ». Il prend acte notamment de l'intention de la Commission de mettre sur pied un programme de formation pour les fonctionnaires de la direction générale de l'agriculture et du développement rural (dont un séjour dans une exploitation agricole pour ces fonctionnaires) dont l'objectif serait de mieux leur faire comprendre les défis que doit relever l'agriculture européenne.

Le Conseil:

- affiche sa volonté de procurer de nouveaux avantages concrets aux agriculteurs et aux administrations nationales, en particulier en ce qui concerne les paiements directs, tout en maintenant le rôle joué par la PAC dans l'agriculture européenne ;
- réaffirme sa volonté de poursuivre le travail afin de simplifier davantage la tâche des agriculteurs et des administrations nationales en ce qui concerne l'application des règles en matière de conditionnalité (versement des aides sous réserve du respect de certains critères, notamment environnementaux) ;
- estime que le groupe d'experts de la Commission sur la simplification devrait se voir confier un rôle plus dynamique dans la réduction des charges administratives, avec la participation pleine et entière des États membres et de leurs experts compétents ;
- prend acte de l'intention de la Commission de simplifier et d'harmoniser le cadre juridique relatif à la communication et à la conservation des informations et des documents dans le contexte de la gestion partagée de la PAC ;
- encourage la Commission à faire en sorte que le système informatique pour la gestion et le contrôle des marchés agricoles soit pleinement opérationnel dans les meilleurs délais.
- Enfin, le Conseil soutient l'objectif d'une réduction de 25 % des charges administratives découlant de la législation de l'UE d'ici 2012 au plus tard et il partage l'avis de la Commission selon lequel le processus est en bonne voie.

Pour consulter les conclusions du Conseil (en anglais) :

http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/agricult/107995.pdf

AIDE EXTERIEURE

Lancement d'un programme d'aide à l'amélioration de la sûreté alimentaire en Afrique

La Commission européenne et la Commission de l'Union africaine (UA) ont lancé, le 3 avril, le programme « BTSF- Afrique », qui a pour objet d'aider les pays africains à améliorer leurs systèmes de sûreté alimentaire via le transfert de savoir-faire technique et de conseils stratégiques concernant la sûreté et la qualité des aliments.

Ce programme baptisé « Une meilleure formation pour des denrées alimentaires plus sûres en Afrique », a pour objectif de favoriser le respect des mesures sanitaires et phytosanitaires internationales, élément fondamental des échanges commerciaux bilatéraux, tant en Afrique qu'avec le reste du monde, et accroître la protection des citoyens.

Ce programme est doté de 10 millions d'euros pour 2009-2010. Il financera sept actions ciblées sur le renforcement des capacités africaines. La Commission européenne et la Commission de l'UA assureront conjointement la mise en œuvre d'une initiative qui s'inscrit dans le programme d'action de l'UE pour la sûreté alimentaire.

Pour plus d'informations : http://ec.europa.eu/food/training_strategy/index_en.htm

La facilité alimentaire de 1 milliard d'euros est opérationnelle

La Facilité alimentaire de 1 milliard d'euros, établie par l'UE pour aider les pays en développement à faire face à la crise alimentaire en 2009-2011, est entrée dans sa phase opérationnelle. La Commission européenne a signé le 15 mai à Bruxelles, les premiers accords de contribution avec les Agences partenaires des Nations Unies qui pourront commencer à mettre en œuvre des projets, en achetant des engrais, par exemple. Koos Richelle, directeur général d'EuropeAid, l'Office de coopération de la Commission, a signé trois accords:

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

- le premier, d'un montant de 106 millions d'euros avec le représentant de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) ;
- le second, d'un montant de 39,6 millions d'euros avec l'UNWRA (l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) ;
- le troisième de 8,2 millions d'euros avec l'Unicef

Des accords analogues seront prochainement finalisés avec le Programme alimentaire mondial et l'UNOPS (United Nations for Project Services). D'autres suivront avec la Banque mondiale, l'IFAD (International Fund for Agricultural Development) et le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement). Un appel à propositions d'un montant de 200 millions d'euros a été lancé le 26 mai pour financer des projets à mettre en œuvre par les ONG, les agences de développement des États membres et les autorités locales actives dans les 35 pays nécessitant une aide prioritaire.

Pour plus d'informations : http://ec.europa.eu/europeaid/what/food-security/index_fr.htm

CULTURE

Les meilleurs projets de valorisation du patrimoine culturel européen en 2009

L'Union européenne et Europa Nostra ont sélectionné vingt-huit candidats pour les « Prix du patrimoine culturel de l'Union européenne/Concours Europa Nostra » 2009. Ces prix ont été remis le 5 juin en Sicile. Ils récompensent des réalisations exceptionnelles en matière de conservation, de recherche et d'éducation ainsi que des contributions exemplaires à la conservation du patrimoine. Les prix du patrimoine culturel européen ont été lancés conjointement en 2002 par la Commission et Europa Nostra afin de mettre en valeur des initiatives particulières touchant au patrimoine culturel de l'Europe dans des catégories allant de la restauration d'immeubles et de leur adaptation à de nouveaux usages, à un réaménagement du paysage urbain et rural, en passant par des interprétations de sites archéologiques et l'entretien de collections d'art. Des prix sont aussi décernés à des travaux de recherche et à des projets éducatifs en relation avec le patrimoine culturel ainsi qu'à des contributions exemplaires de particuliers ou d'organisations à la conservation du patrimoine. Cette année, cent trente huit candidatures et nominations de vingt quatre pays ont participé à l'évènement.

Pour connaître les lauréats :

http://europanostra.org/UPLOADS/FILS/Final%20EMBARGOED%20-%20Heritage%20Awards%20Grand%20Prize20Winners_ASPECT%202-2.pdf

Pour plus d'informations :

[http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/09/784&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

[reference=IP/09/784&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/09/784&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'accord sur les taux réduits de TVA gravé dans le marbre

Les ministres européens des Finances ont avalisé le 5 mai, l'acte législatif dans le domaine de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui transcrit dans la législation européenne l'accord politique sur les taux réduits de TVA dégagé début mars. La modification de la directive « TVA » (2006/112/CE) autorise les États membres qui le souhaitent à appliquer de façon permanente une fiscalité réduite à certains services à forte intensité de main-d'œuvre (ex: petite réparation de bicyclettes, lavage de vitres, soins à la personne, rénovation de logements privés). Sont ajoutées à cette liste la restauration et la vente de livres quel que soit leur support physique.

Pour plus d'informations : <http://www.eu2009.cz/fr/news-and-documents/news/m--kalousek-a-pour-la-troisieme-fois-preside-le-conseil-ecofin-11711/>

Augmentation anticipée du capital et rallonge de 866 millions d'euros de la BEI pour la voiture propre

Le Conseil des gouverneurs de la Banque européenne d'investissement (BEI) - composé des ministres des Finances de l'UE - a approuvé à l'unanimité le 3 avril une augmentation de capital de 67 milliards d'euros, ce qui porte le capital souscrit de la BEI à 232,4 milliards d'euros. Initialement envisagée pour 2010, cette augmentation de capital a été anticipée d'un an pour permettre à la BEI d'accroître le volume de ses prêts dans le contexte des mesures de lutte contre la crise qu'elle prend en réponse au ralentissement économique.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Bureau Alsace 19 A-D, Avenue des Arts (Bte 5) B-1000 Bruxelles

Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 – info@bureau-alsace.org <http://www.bureau-alsace.org>

L'augmentation du capital versé sera réalisée par un prélèvement sur la réserve supplémentaire de la BEI. Cette mesure, présente l'avantage de ne pas mettre à contribution le budget des Etats membres. L'augmentation de capital prend effet immédiatement.

Le conseil d'administration de la Banque européenne d'investissement a également approuvé, le 7 avril, l'octroi de prêts aux constructeurs automobiles européens d'une valeur totale de 866 millions d'euros pour la conception et la production de voitures à moindres émissions de CO2. Cette somme s'ajoute aux 3,6 milliards d'euros approuvés depuis décembre 2008 pour le secteur. D'autres prêts seront soumis au conseil d'administration en mai et juin pour toucher les producteurs en aval dont les équipementiers, ce qui porterait l'aide totale à l'automobile à plus de 7 milliards depuis décembre dernier, lorsque la BEI a autorisé un paquet pour aider l'Europe à faire face à la crise économique. Les nouveaux prêts incluent 400 millions d'euros pour les opérations de Nissan en Europe destinées à produire des véhicules économes en carburant au Royaume-Uni et en Espagne, et 366 millions d'euros (340 millions de livres) à Jaguar Land Rover pour réduire les émissions des véhicules. La BEI a signé des prêts avec BMW, Renault et Volvo Trucks depuis leur aval par le conseil d'administration, le 12 mars. Quelque 63 % des prêts sont octroyés via la facilité en faveur de transports propres (ECTF). En réponse au Plan de relance de l'économie européenne, cette facilité vise une réduction réelle des émissions de CO2 par la recherche, le développement et l'innovation, et la production de véhicules propres. En vertu du plan de relance de l'économie, la BEI va augmenter l'ensemble de ses prêts de 15 milliards d'euros par an, tant pour 2009 que pour 2010, par rapport aux années antérieures.

Pour en savoir plus : www.eib.org

Ouverture du portail « L'Europe est à vous – Entreprises »

Le nouveau portail "L'Europe est à vous – Entreprises" facilite l'accès des entrepreneurs à l'information sur l'exercice d'activités économiques dans d'autres États membres de l'Union. Il a été créé en étroite coopération avec les États membres et s'inscrit dans la mise en œuvre du "Small Business Act". Ce site aide les PME à tirer parti des possibilités de faire du commerce et à proposer leurs services sur le marché unique. "L'Europe est à vous – Entreprises" est une nouvelle étape dans la mise en œuvre du principe Think Small First (priorité aux PME). Il répond aux questions concernant les exigences juridiques, les possibilités et les contraintes en matière d'activité économique dans chaque État membre et au niveau de l'Union et propose aussi un accès aux services du gouvernement en ligne (comme les procédures de remboursement de la TVA) et aux procédures administratives en ligne dans les États membres.

Il offre aux entreprises un tour d'horizon complet des services d'aide aux entreprises pour un pays donné – par exemple les antennes locales du réseau Enterprise Europe Network. Cette offre comporte même une section exclusivement consacrée à l'accès au financement pour chaque pays.

Pour accéder au portail : http://ec.europa.eu/youreurope/business/index_fr.htm

La Commission propose un délai de trente jours pour les paiements effectués par les autorités publiques

La Commission européenne a adopté, mercredi 8 avril, une proposition musclant la directive 2000/35/CE encadrant les retards de paiement. Elle suggère d'introduire au niveau européen un délai de 30 jours que les autorités publiques seraient tenues de respecter pour le règlement de leurs factures. Soucieuse de donner l'exemple, elle a fait savoir qu'elle se fixerait le même objectif à partir d'octobre prochain. Les nouvelles règles s'appliqueront au plus tôt à l'automne 2010. La limite maximale de 30 jours préconisée pour les paiements effectués par des autorités publiques courrait à partir de la réception de la facture ou à la livraison définitive de l'objet du marché. Néanmoins, un délai supérieur pourrait être fixé à condition que la décision soit prise d'un commun accord entre le débiteur et le créancier, et que le dépassement soit dûment justifié au regard de circonstances particulières, telles qu'une nécessité objective de planifier le paiement sur une plus longue durée. Quel que soit le délai fixé, une entreprise sera en droit de demander à une entité publique un dédommagement équivalent à 5% du montant dû. Une entreprise sera en droit de demander à son client, qu'il s'agisse d'une autre entreprise ou d'une autorité publique, une compensation pour les frais occasionnés en cas de retard de paiement et pour recouvrer les sommes non acquittées. Cette compensation dépendra du montant du retard de paiement: 40 euros pour un paiement dû inférieur à 1000 euros, 70 euros pour une somme due comprise entre 1000 et 10 000 euros, 1% du montant lorsque le paiement en retard dépasse 10 000 euros.

Pour en savoir plus :

[http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/09/552&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en)

[reference=IP/09/552&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/09/552&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en)

Financement BEI pour les PME françaises

La Banque européenne d'investissement (BEI) et le Crédit Coopératif (France) ont signé le 25 mai l'ouverture d'une ligne de crédit de 150 millions d'euros pour soutenir les investissements des petites et moyennes entreprises clientes du Crédit Coopératif.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Bureau Alsace 19 A-D, Avenue des Arts (Bte 5) B-1000 Bruxelles

Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 – info@bureau-alsace.org <http://www.bureau-alsace.org>

Cette ligne de prêt s'inscrit dans le cadre du plan de soutien exceptionnel déployé actuellement par la BEI en faveur des PME européennes en réponse à la crise financière et économique. Les entreprises indépendantes de moins de 250 salariés pourront ainsi contracter des prêts auprès du Crédit Coopératif, aux conditions financières avantageuses de la BEI, qui se traduisent par une remise de 0,20 % sur le taux d'intérêt applicable, pour des projets d'un coût inférieur à 25 millions d'euros.

Pour en savoir plus : www.eib.org

Prêt BEI pour la rénovation urbaine en France

La Banque européenne d'investissement (BEI) va accorder un prêt de 600 millions d'euros pour le financement de projets de rénovation urbaine en France. Un protocole a été signé le 8 juin à Paris entre le vice-président de la BEI Philippe de Fontaine Vive, le ministre français du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville Brice Hortefeux, et le président du conseil d'administration de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine Gérard Hamel. Ce financement contribuera à la rénovation durable des quartiers sensibles et soutiendra les collectivités locales qui ont adopté une démarche environnementale contribuant aux objectifs de réduction des émissions de CO2. Le prêt sera accordé via trois partenaires bancaires : Dexia Crédit Local, la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et le Crédit Agricole.

Pour en savoir plus :

[http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=BEI/09/99&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

[reference=BEI/09/99&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=BEI/09/99&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)
ou www.eib.org

« TON MONDE, TON BUSINESS » motive les jeunes entrepreneurs pour construire un avenir meilleur

TON MONDE, TON BUSINESS est un partenariat collaboratif entre la Commission européenne et Junior Achievement-Young Enterprise (Entreprendre pour Apprendre). Il a pour but de promouvoir les objectifs de la politique européenne dans les domaines de la responsabilité sociale des [entreprises](#) et de la formation [à l'entrepreneuriat](#).

Il a pour objectif de pousser les jeunes à devenir le genre d'entrepreneurs dont notre société a de plus en plus besoin : créatifs, dynamiques et déterminés à rendre le monde meilleur. Le public cible sont les jeunes de 16 à 19 ans et, bien entendu, leurs enseignants. Le [guide de l'enseignant](#) et les [vidéos](#) d'accompagnement sont disponibles dans 24 langues différentes. Ils peuvent être téléchargés sur le site et vous pouvez aussi commander des exemplaires physiques qui vous [seront envoyés gratuitement](#).

Pour en savoir plus : http://ec.europa.eu/enterprise/yourworldyourbusiness/index_fr.htm

Conseil Compétitivité : Les 27 font le point sur la mise en œuvre du Small Business Act

La politique spatiale, le brevet communautaire, la recherche et le marché intérieur : autant de dossiers qui ont été abordé par le Conseil Compétitivité des 28 et 29 mai à Bruxelles. Les ministres ont adopté des conclusions après un débat d'orientation sur « une approche intégrée pour une politique industrielle compétitive et durable dans l'UE » et sur « mieux légiférer », le 28 mai. Dans le projet de conclusions sur la politique industrielle, déjà approuvé au niveau des ambassadeurs, l'accent a été mis sur trois secteurs victimes de la crise : chimie, électronique, automobile. Les conclusions sur « mieux légiférer » – un classique des Conseils Compétitivité – ont abordé les thèmes que les états membres ont jugé importants pour la compétitivité de l'UE : simplifier la législation, réduire les démarches administratives des PME. L'objectif global est de réduire de 25 % en 2012 la paperasserie des entreprises. Vu que ce pourcentage n'est pas encore atteint, les ministres ont invités les Etats membres à adopter de nouvelles mesures en ce sens. Les ministres en charge du marché intérieur, de l'industrie et de la recherche, ont évalué le chemin parcouru et les mesures à prendre pour accélérer la mise en œuvre du « Small Business Act pour l'Europe » (SBA). La présidence a demandé aux délégations si elles jugent opportun de recentrer ses priorités du SBA. Adopté par la commission en juin 2008, le SBA vise à libérer le potentiel des PME. Les organisations d'employeurs ont estimé que les mesures en faveur des PME restent en décalage par rapport aux effets concrets sur les petites entreprises. La présidence a présenté un rapport sur le processus de création d'un statut de société privée européenne, qui constitue un des principaux éléments du SBA.

Brevet

Les ministres ont débattu, le 28 mai, d'un rapport sur les travaux relatifs à la proposition de règlement sur le brevet communautaire et le projet d'accord créant un « système unifié de règlement des litiges en matière de brevets ». Ils espèrent un « accord de principe » de la Cour européenne de justice sur la compatibilité entre le traité CE et l'accord envisagé créant le système unifié de règlement des litiges.

Conseil Espace

Dans le cadre du « Conseil Espace » le 29 mai, la Commission a présenté une proposition de règlement sur le fonctionnement initial du GMES (« Global monitoring for environment and security »), le programme spatial phare de l'UE. Le Conseil a adopté des « orientations » sur la contribution de la politique spatiale à l'innovation et à la compétitivité dans le contexte du plan de relance européen.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Bureau Alsace 19 A-D, Avenue des Arts (Bte 5) B-1000 Bruxelles

Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 – info@bureau-alsace.org <http://www.bureau-alsace.org>

Recherche

Un accord politique est attendu sur la proposition de règlement relatif à un cadre juridique communautaire applicable à un consortium européen pour une infrastructure de recherche (ERIC). L'objectif est de faciliter la création et l'utilisation communes d'installations de recherche d'intérêt européen par plusieurs États membres, par une procédure uniforme au lieu du système actuel qui repose sur des décisions individuelles pour chacune des infrastructures de recherche. Les ministres ont adopté des conclusions sur : les méthodes d'évaluation et d'analyse d'impact des programmes-cadres de recherche de l'UE ; sur les premiers pas vers la mise en œuvre de l'Espace européen de la recherche (le processus dit « de Ljubljana ») ; et, enfin, sur les infrastructures de recherche et la dimension régionale de l'Espace européen de la recherche. Le lancement du « processus de Ljubljana » - vers la pleine réalisation de l'Espace européen de la recherche » (EER) – a débuté en mai 2008 avec la ferme volonté d'élaborer une vision à long terme de la recherche européenne en renforçant la gouvernance de l'EER. Ce processus vise à atténuer le morcellement actuel de la recherche en Europe.

Pour consulter les conclusions du Conseil compétitivité :

http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/intm/108242.pdf

Le rapport sur l'initiative des entreprises en Europe a été remis au Président Nicolas Sarkozy

Le 3 juin dernier, le Cabinet Fairvalue Corporate & Public Affairs, présidé par Anne Mazoyer, a remis au président français Nicolas Sarkozy son rapport intitulé « Projet IDEE - Initiative pour le développement des entreprises en Europe - Rapport et propositions assorties ». Les entreprises françaises doivent bénéficier elles aussi du mouvement de réformes lancé par le gouvernement français, destiné à adapter notre économie aux exigences de la mondialisation tout en sauvegardant son modèle social, conclut notamment le rapport selon lequel « le retour de la France sur la scène européenne ne pourra se traduire effectivement pour notre pays qu'en posant des actes politiques forts tels que la création d'un ministère plein des Affaires européennes et la refonte du statut des députés européens ». Le groupe de travail IDEE a, dans ce contexte, formulé un ensemble de propositions permettant d'ouvrir différents chantiers complémentaires pour sortir de la crise et permettre à la France de maintenir toute sa capacité économique en Europe et son influence au sein du nouvel ordre mondial.

Les propositions sont les suivantes:

1. faire connaître l'offre économique et commerciale des instances européennes en la posant dans tous les supports de communication mis à disposition des entreprises par le gouvernement, les instances représentatives et les autorités européennes ;
2. créer un ministère plein des Affaires européennes, acte politique historique dans la construction européenne et acte fondateur d'une gouvernance économique européenne des entreprises ;
3. réformer le statut des députés européens afin d'en faire émerger l'importance comme représentants majeurs des citoyens français dans le processus décisionnel ;
4. monter des conférences à destination des chefs d'entreprise, reprenant à la fois la présentation des programmes économiques des institutions dédiés aux entreprises et l'idée d'un grand exposé sur l'Europe et la mondialisation ;
5. créer un centre de ressources dématérialisé français, outil d'information européen à destination des entreprises intégrant de manière effective la dimension numérique dans le fonctionnement et le dialogue entre institutions européennes et entreprises intermédiaires françaises.

Pour en savoir plus : www.fairvaluecc.com

EDUCATION - JEUNESSE - FORMATION

Partenariats entre écoles

A l'occasion de la Semaine Comenius 2009 qui s'est tenue du 20 avril au 8 mai, des écoles ont ouvert leurs portes dans toute l'Europe afin d'offrir un aperçu de l'esprit de créativité et d'innovation que les partenariats avec d'autres écoles européennes suscitent chez les élèves. Le programme Comenius relève du Programme communautaire d'éducation et de formation tout au long de la vie mais concerne plus particulièrement l'enseignement scolaire : de la maternelle et de la primaire à l'enseignement secondaire.

Le programme Comenius vise à encourager et soutenir les partenariats entre écoles en Europe, accroître la mobilité des élèves et du personnel éducatif entre États membres, favoriser l'apprentissage des langues vivantes, etc.

Les écoles qui ont participé à ces événements sont engagées sur des projets communs et organisent des échanges, des vidéoconférences ou des forums de discussion en ligne. Les élèves travaillent quant à eux en commun sur des projets artistiques, audiovisuels et éditoriaux et apprennent ainsi à connaître les pays de leurs partenaires et la diversité des cultures européennes.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Par exemple, une école en Bulgarie a organisé dans le cadre de la semaine Comenius une compétition pour une nouvelle carte postale Comenius. Les meilleures cartes postales ont ainsi été présentées lors d'une exposition spéciale au cours de la semaine. Pour plus d'information : <http://www.hrdc.bg/news.php>

Pour plus d'informations : http://ec.europa.eu/education/comenius/doc1206_en.htm

Des orientations pour adapter les universités aux entreprises

Dans une communication adoptée le 2 avril, la Commission européenne a présenté un ensemble de mesures visant à renforcer la coopération entre l'enseignement supérieur et les entreprises. Elle propose ainsi de faire du Forum université-entreprise un espace européen de dialogue. Établissements de l'enseignement supérieur, entreprises, associations professionnelles, intermédiaires et pouvoirs publics sont représentés au sein de cette structure, qui facilite et encourage l'échange de bonnes pratiques, le débat sur des problèmes communs et la recherche conjointe de solutions. La Commission prévoit pour le Forum européen université-entreprise des réunions plénières et des séminaires thématiques ainsi qu'un site Web facilitant l'échange des bonnes pratiques. À l'avenir, le Forum pourrait se pencher sur la contribution de la coopération universités-entreprises au développement régional et sur la participation des petites et moyennes entreprises (PME). La Commission espère aussi ouvrir le Forum aux intervenants des pays tiers. Au-delà, la Commission entend explorer de nouvelles formes de partenariats structurés entre universités et entreprises, tout en déterminant dans quelle mesure les programmes actuels de l'Union pourraient apporter un soutien à ces partenariats.

Pour plus d'informations :

http://ec.europa.eu/education/higher-education/doc/business/com158_fr.pdf

Les étudiants pour une coopération universités/monde du travail

Selon les résultats d'un sondage Eurobaromètre diffusé le 22 avril par la Commission européenne, l'accès à l'enseignement supérieur devrait être facilité et la coopération devrait être renforcée entre les universités et les entreprises. Ces deux priorités ont été mises en avant par les étudiants européens interrogés. Pour une grande majorité d'entre eux, il est important que les établissements d'enseignement supérieur favorisent l'innovation et l'esprit d'entreprise parmi les étudiants et le personnel enseignant et qu'ils prévoient la possibilité d'effectuer des stages professionnels en entreprise dans le cadre des cursus universitaires. Un nombre croissant d'étudiants souhaitent, par ailleurs, étudier à l'étranger et une majorité d'entre eux aimeraient recevoir plus d'informations sur la qualité des établissements d'enseignement supérieur pour les guider dans leur choix d'études.

L'enquête a été réalisée auprès des étudiants de 31 pays européens et ses résultats reflètent également les avis exprimés par le personnel enseignant qui avait été interrogé il y a deux ans. Les résultats portent sur l'accès à l'enseignement supérieur, le coût de l'enseignement supérieur, les établissements d'enseignement supérieur et leurs programmes d'études, la finalité de l'enseignement supérieur, la qualité et la transparence des établissements d'enseignement supérieur, les études à l'étranger, la coopération entre les universités et les entreprises ainsi que sur les programmes de post-graduation.

Pour plus d'informations :

http://ec.europa.eu/education/higher-education/doc/studies/barometer_en.pdf

Conclusions du Conseil « Education, Jeunesse et Culture » des 11 et 12 mai

Un nouveau cadre pour la politique de la jeunesse

La session du Conseil « Éducation, jeunesse et culture » qui s'est tenue les 11 et 12 mai a été premièrement consacrée la politique de la jeunesse. Un nouveau cadre de coopération européen en matière de jeunesse qui tient compte des défis qui se posent aujourd'hui aux jeunes a été dressé et des conclusions en la matière ont été adoptées. Les ministres ont tous convenu de la nécessité d'adapter le Pacte européen de la jeunesse aux objectifs révisés de la stratégie de Lisbonne. Ils ont apprécié d'autre part les avantages apportés par la méthode ouverte de coordination (MOC), cette méthode intergouvernementale mise en place par la Commission européenne dans le cadre de la stratégie de Lisbonne et qui offre un nouveau cadre de coopération entre les États membres, dont les politiques nationales peuvent ainsi être orientées vers certains objectifs communs. Tous sont également d'accord pour dire que le cadre actuel a apporté plus de visibilité à la politique de la jeunesse, fourni les bases d'une bonne coopération entre les États membres, facilité un échange de bonnes pratiques et mis en évidence les attentes et les besoins spécifiques des jeunes notamment en matière de lutte contre le chômage, d'insertion sociale pour les plus défavorisés et de conciliation entre vie privée et vie professionnelle.

Mais aujourd'hui, les mécanismes ne sont plus les mêmes qu'il y a dix ans, et il faut des concepts nouveaux qui permettent d'étudier quels sont les éléments susceptibles de faire participer davantage les jeunes aux politiques qui les concernent, en particulier les jeunes défavorisés et les jeunes qui ne sont pas impliqués dans des réseaux de jeunesse, ont convenu les ministres.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

La nouvelle politique jeunesse doit être transsectorielle, globale, et mieux définir des objectifs à long mais aussi à court terme. Plusieurs États membres ont, par ailleurs, fait état de leur préoccupation quant au désintérêt des jeunes vis-à-vis de la politique, qu'elle soit nationale ou européenne. Afin de les faire participer davantage, le travail accompli par les acteurs sur le terrain, en particulier des jeunes en difficulté, a été mis en évidence. Les États membres ont notamment souligné la nécessité de mieux prendre en compte le travail des acteurs locaux et régionaux et de donner plus de responsabilité aux autorités locales. Le nouveau cadre de coopération sera examiné au cours de la présidence suédoise, et un accord sera dégagé à ce sujet lors de la prochaine réunion du Conseil « Éducation, jeunesse et culture », sur la base de la communication de la Commission « Une stratégie de l'Union européenne pour investir en faveur de la jeunesse et la mobiliser ».

Pour consulter la communication :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2009:0200:FIN:FR:PDF>

Adoption d'un nouveau cadre stratégique de coopération pour l'Éducation

Un nouveau cadre stratégique de coopération en vue de réformer les systèmes d'enseignement et de formation dans l'UE dans les dix années à venir, a par ailleurs été adopté par les ministres de l'Éducation réunis le 12 mai. Les conclusions adoptées arrêtent les priorités pour 2009-2011 et pour la décennie suivante. Celles-ci doivent servir de base pour la méthode ouverte de coordination en enseignement et formation d'ici l'année 2020. Les États membres ont arrêté quatre défis stratégiques pour la prochaine décennie :

- faire de l'apprentissage tout au long de la vie et de la mobilité une réalité,
- améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement et la formation,
- encourager la cohésion sociale et la citoyenneté active,
- promouvoir la créativité et l'innovation, y compris l'entrepreneuriat, à tous les niveaux d'enseignement et de formation.

Les priorités les plus urgentes pour 2009- 2011 sont citées dans les conclusions qui proposent des outils pour les améliorer, notamment grâce à un nouvel ensemble de critères d'évaluation en éducation. Ces critères pour la période 2009-2011 couvrent la perspective d'apprentissage tout au long de la vie :

- la participation à l'éducation de la petite enfance,
- les connaissances de base des adolescents de quinze ans et de ceux qui ne poursuivent pas leurs études,
- la participation des adultes à l'apprentissage tout au long de la vie.

Les ministres ont également adopté des conclusions sur les partenariats entre établissements d'enseignement et de formation et les employeurs. L'UE espère ainsi intensifier la coopération entre le monde de l'entreprise et celui de l'éducation.

Deux recommandations ont par ailleurs été adoptées :

- La première concerne le système européen de transfert d'unités capitalisables pour l'éducation et la formation professionnelles (ECVET), autrement dit les crédits d'apprentissage. L'ECVET a été créé pour favoriser la mobilité transnationale et l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie via le transfert et l'accumulation de crédits d'apprentissage obtenus par les apprenants. Il sera appliqué sur base volontaire par les États membres.
- La seconde, le cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels (CERAQ). Cet outil doit aider les États membres à promouvoir et contrôler la qualité à différents niveaux. Il fournit une base commune de développement de principes de qualité, de critères de référence et d'indicateurs. L'utilisation de cet outil est cependant volontaire.

Pour consulter la communication :


http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc/com865_fr.pdf

Des investissements culturels nécessaires

Le même jour, le Conseil Culture a adopté les conclusions sur la culture en tant que catalyseur de créativité et d'innovation. Ces conclusions estiment que l'investissement stratégique en culture est vital pour le renforcement d'une économie et d'une société créative et dynamique, pour la création d'emplois et pour la réalisation des objectifs de Lisbonne. Enfin, le Conseil a retenu Guimarães (Portugal) et Maribor (Slovénie) comme capitales européennes de la culture en 2012, et Marseille-Provence (France) et Košice (Slovaquie) en 2013.

Pour consulter les conclusions du Conseil « Education, jeunesse et Culture » des 11 et 12 mai 2009 :

http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/educ/107670.pdf

 L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Bureau Alsace 19 A-D, Avenue des Arts (Bte 5) B-1000 Bruxelles

Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 – info@bureau-alsace.org <http://www.bureau-alsace.org>

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

Le Parlement souhaite établir un système efficace d'accès aux soins transfrontaliers pour les patients européens

En adoptant le 23 avril, le rapport de John Bowis sur les droits des patients en matière de soins transfrontaliers, le Parlement européen a établi sa volonté d'établir un système juridique cohérent et efficace permettant la mobilité des patients qui en ont besoin, sans remettre en cause les compétences nationales en matière d'organisation des systèmes de santé.

Le Parlement n'a que très peu modifié le rapport Bowis. Il renforce le dispositif proposé par la Commission européenne, tout en maintenant la faculté pour les États membres d'introduire un mécanisme d'autorisation préalable pour les soins hospitaliers. Les patients atteints de maladies rares sont dispensés de cette autorisation qui serait encadrée de manière à éviter les abus. En cas d'autorisation préalable, les patients devraient se voir dispenser de l'avance des fonds. Le calcul du remboursement devrait être transparent et le Parlement a suggéré plusieurs mécanismes de prise en charge: soit directement par la caisse d'affiliation, soit sous la forme d'un chèque au porteur qui pourrait être remis au prestataire de soins en guise de paiement. Le Parlement demande aussi à la Commission de réaliser une étude sur la faisabilité d'un organisme de compensation qui gèrerait les remboursements transfrontaliers entre les systèmes de soins des États membres. Il renforce également les dispositions relatives à l'information des patients, aux normes de qualité des soins, à l'échange d'informations sur les procédures disciplinaires visant des prestataires de soins privés du droit d'exercice. Il propose l'institution d'un médiateur de la santé chargé d'aider les patients dans leurs démarches. D'autres amendements portent sur la reconnaissance des prescriptions, l'accès au dossier médical, la protection des données personnelles, la prise en compte des besoins des personnes handicapées, la télémédecine, la préservation des accords transfrontaliers dans les zones frontalières.

Le conservateur britannique Philip Bushill-Matthews a rappelé que le rapport s'appuie sur deux principes: le patient doit venir en premier et le choix du patient doit être déterminé par ses besoins et non par ses moyens. Après avoir insisté sur l'information qui doit être accessible aux patients pour leur permettre de faire leurs choix, il a réaffirmé que le système d'autorisation préalable ne doit pas servir à limiter la mobilité des patients.

Pour plus d'informations : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A6-2009-0233+0+DOC+PDF+V0//FR>

Solidarité entre générations : Les relations intergénérationnelles, une question de solidarité

Première journée européenne de la solidarité entre les générations le 29 avril 2009

Le 29 avril a été la première « Journée européenne de la solidarité entre les générations ». Un an, jour pour jour, après la conférence sur « la solidarité intergénérationnelle au service de la cohésion et de la pérennité de la société » qui s'était tenue à Brdo en Slovénie. Cette journée a été organisée à l'initiative d'organisations de la société civile. Il s'agissait d'attirer l'attention de la population européenne sur la nécessité de renforcer les relations entre les personnes âgées et les jeunes dans le cadre du vieillissement de la population. L'accent avait été mis sur l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment sur l'égalité des chances. Pour aider les européens à mieux concilier travail et vie de famille, des aménagements avaient été proposés par la Commission aux États membres : un temps de travail flexible, un soutien financier et des services de garde de qualité.

Communication de la Commission européenne

Face aux conséquences du vieillissement démographique de l'Union Européenne, la Commission a adopté une communication en mai 2007 pour promouvoir la solidarité entre les générations. Elle souligne que les politiques familiales nationales doivent répondre aux besoins des familles en matière de garde d'enfants et de prise en charge des personnes dépendantes et promouvoir un meilleur équilibre dans la distribution des responsabilités familiales et domestiques. La qualité de vie de tous s'en trouvera améliorée, et cela conduira à une situation plus propice à la réalisation des projets familiaux. De plus, en facilitant la participation des femmes au marché du travail, les politiques familiales modernes contribueront à la croissance et à l'emploi. C'est Mme Marjeta Cotman, alors ministre slovène du travail, de la famille et des affaires sociales, qui avait lancé l'idée d'une journée consacrée à la solidarité intergénérationnelle lors de la Conférence de Brdo, du 28 et 29 avril 2008.

Pour plus d'informations sur la communication pour « promouvoir la solidarité entre les générations » :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2007:0244:FIN:FR:PDF>

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Rapport de la Commission européenne sur le coût du vieillissement de la population dans l'UE

La Commission a présenté, le 29 avril, un rapport qui chiffre les dépenses liées au vieillissement : elles augmenteront en moyenne de 4,75 points de pourcentage du PIB d'ici à 2060 dans l'UE. À partir de 2015, les décès seront plus nombreux que les naissances, et les 500 millions de seniors de plus de 65 ans devraient représenter 30 % de la population totale en 2060, contre 17 % en 2008. Les plus de 80 ans devraient pratiquement tripler en nombre pour atteindre 12 % du total. La Commission prévoit un taux de croissance moindre de par la réduction de la main-d'oeuvre. Le seul moyen de maintenir le PIB serait d'accroître la productivité de la population active. L'UE consacre aujourd'hui 23 % de son PIB aux personnes âgées, sous forme de pensions, de soins de santé et de prise en charge à long terme. Les pensions augmenteront de 2,4 % du PIB des Etats membres d'ici 2060. Les soins de santé et la prise en charge augmenteront de 1,5 % et 1,1 % du PIB respectivement, alors que baisseront les allocations de chômage et l'éducation. Ces résultats sont à la base d'une communication de la Commission sur le vieillissement démographique qui invite les Etats membres à réformer leurs systèmes de retraite et de soins de santé avant que la génération actuelle ne cesse de travailler. Le rapport a été adopté au Conseil EcoFin du 5 mai. Il alimentera les recommandations de la Commission aux cinq Etats membres en procédure de déficit excessif à la fin d'octobre.

Pour consulter la communication :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2009:0180:FIN:FR:PDF>

Enquête Eurobaromètre Flash sur la solidarité intergénérationnelle

En lien avec cette Journée européenne, la Commission européenne a réalisé une enquête Eurobaromètre Flash sur l'idée que les citoyens européens se font de cette solidarité. La majorité des Européens ont, en général, une image positive des personnes âgées et 49 % d'entre eux sont d'avis que les gouvernements devraient faire plus pour les retraités et pour prendre soin de leurs aînés.

Pour consulter l'enquête Eurobaromètre Flash : http://ec.europa.eu/public_opinion/index_fr.htm

Sommet européen sur l'emploi: des actions concrètes pour lutter contre la hausse du chômage

L'UE a tenu le 7 mai à Prague un sommet spécial consacré aux mesures à prendre face aux conséquences de la crise économique sur l'emploi en Europe. Les présidences de la Troïka (les gouvernements tchèques, suédois et espagnols) ont rejoint la Commission européenne, le patronat et les syndicats afin de mettre en commun leurs meilleures idées concernant les moyens à mettre en œuvre pour aider les citoyens à conserver leur emploi ou à en trouver un nouveau. Le sommet a permis de définir dix actions visant à lutter contre le chômage et à créer de nouveaux emplois. La Commission s'appuiera sur les discussions du sommet quand elle présentera ses propositions au Conseil européen des 18 et 19 juin. Le message principal sur lequel les participants se sont entendus est que les futures actions pour l'emploi devront être guidées par un certain nombre de principes et viser au maintien de l'emploi et à la création de nouveaux postes.

Il s'agira avant tout d'améliorer l'accès à l'emploi, en particulier pour les jeunes, de renforcer les compétences, de mieux répondre aux besoins du marché du travail et de promouvoir la mobilité. Dix actions devront être mises en œuvre aux niveaux national et européen, en collaboration avec les partenaires sociaux qui ont été définies :

- Aider les personnes à conserver leur emploi par le biais d'un ajustement temporaire des horaires de travail combiné à des formations de reconversion ;
- Encourager l'esprit d'entreprise et la création d'emploi, par exemple par une diminution des coûts salariaux indirects et par la flexisécurité ;
- Améliorer l'efficacité des administrations nationales du travail par un renforcement de leur offre de services de conseil, de formation et de recherche d'emploi ;
- Accroître de manière significative le nombre d'apprentissages et de formations de haute qualité d'ici à la fin de 2009 ;
- Promouvoir des marchés du travail favorisant davantage l'inclusion en garantissant des incitations au travail, des politiques actives et efficaces du marché de l'emploi et une modernisation des systèmes de protection sociale ;
- Améliorer les compétences à tous les niveaux par l'apprentissage tout au long de la vie, en veillant en particulier à ce que tous les jeunes sortis du système scolaire possèdent les compétences nécessaires pour trouver un emploi ;
- Avoir recours à la mobilité de la main-d'œuvre pour garantir du mieux possible l'adéquation entre l'offre et la demande ;
- Identifier les perspectives d'emploi et les compétences requises, et anticiper les compétences qui deviendront nécessaires afin d'ajuster les offres de formation ;
- Aider les chômeurs et les jeunes à créer leur entreprise, en leur proposant des formations de soutien et un capital de départ, ou en réduisant ou supprimant les impôts pour les start-up ;
- Anticiper et gérer les restructurations par l'intermédiaire d'activités d'apprentissage mutuel et d'échanges de bonnes pratiques.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Bureau Alsace 19 A-D, Avenue des Arts (Bte 5) B-1000 Bruxelles

Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 – info@bureau-alsace.org <http://www.bureau-alsace.org>

Le sommet a également permis de discuter de la manière dont les actions aux niveaux national et européen pourraient être coordonnées de manière à produire les meilleurs résultats possibles et dont les outils et ressources communautaires, comme le Fonds social européen (FSE) et le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM), pourraient être utilisés de façon optimale. Ces deux Fonds ont été récemment révisés afin que leur efficacité soit optimale en ces temps de crise.

Pour de plus amples informations:

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=88&langId=fr&eventsId=173&furtherEvents=yesConsolidated%20report%20from%20the%20preparatory%20workshops>

Les personnes en situation de pauvreté demandent des mesures concrètes qui doivent veiller à leur dignité - Inclusion financière, accès au logement, services de base au cœur de la rencontre de Bruxelles

Axée sur l'inclusion sociale, la 8ème rencontre européenne des personnes en situation de pauvreté qui s'est tenue les 15 et 16 mai a permis à leurs représentants d'exprimer leurs besoins et leurs attentes pour sortir de cette situation. Des mesures concrètes fondées sur les relations entre les générations, la solidarité entre les riches et les pauvres, ceux qui sont en bonne santé et les malades, les travailleurs actifs et ceux qui ne peuvent pas travailler, des mesures qui doivent veiller à la dignité des personnes dans le besoin. Espace unique pour les échanges, cette 8ème rencontre s'est penchée sur trois sujets intimement liés: l'inclusion financière, l'accès au logement, les services de base.

L'accès aux services financiers est une condition indispensable pour vivre dans notre société. L'exclusion financière a pour corollaire l'endettement et le surendettement, une situation qui perdure vu le bas revenu de la personne endettée, les dépenses urgentes auxquelles elle doit faire face, le trop grand nombre de dettes contractées et la mauvaise gestion de l'argent. Dans sa synthèse de l'atelier auquel ont notamment participé Jean-Marc Delizée, secrétaire d'État belge à la lutte contre la pauvreté, le Père Guy Gilbert, Jérôme Vignon, directeur « Protection sociale et Intégration » (Commission européenne), Ludo Horemans, président du réseau européen de lutte contre la pauvreté (EAPN), le rapporteur Marie Giudicelli a relevé les difficultés soulevées par les représentants des personnes en situation de pauvreté des différents pays de l'UE au cours de la discussion:

- Les services de base: ils ne sont pas toujours assurés dans les pays dans lesquels ces personnes vivent, l'accès à l'énergie dont les prix ne cessent de croître, le coût beaucoup trop élevé de l'énergie alternative, l'accès aux soins médicaux trop chers eux aussi ou quand ils font l'objet de corruption, l'accès aux crèches avec leur manque de structures d'accueil qui empêche les parents d'aller travailler, les villages « fantômes » où les personnes âgées sont en situation d'extrême pauvreté, l'accès à l'information, l'insalubrité des logements.
- L'inclusion financière: pouvoir d'achat insuffisant, allocations sociales très faibles dans certains pays, insuffisantes dans d'autres. Salaire minimum trop bas, difficulté d'accès au crédit, lien entre inclusion financière et logement (problème de l'indexation des loyers par rapport aux salaires).
- Les logements sociaux qui ne sont pas décentes et qui sont insuffisants. Le nombre des sans abris augmente et les loyers deviennent de plus en plus chers.

Dans la perspective de la Présidence belge de l'UE au second semestre 2010, Jean-Marc Delizée a présenté les priorités de ladite présidence: revenu minimal, inclusion active par le travail, accès aux services sociaux et publics pour chaque citoyen.

2011, Année européenne du volontariat

Le volontariat constitue l'expression active d'une participation civique qui vient consolider les valeurs européennes communes, telles la solidarité ou la cohésion sociale. C'est l'argument donné par la Commission européenne pour justifier sa décision du 3 juin de faire de 2011 l'Année européenne du volontariat. Elle prévoit d'y allouer un budget de six millions d'euros ainsi que deux millions supplémentaires pour les travaux préparatoires qui commenceront en 2010. Le Conseil et le Parlement européen devraient entériner cette proposition au début de l'an prochain. Le volontariat occupe une grande place dans des secteurs aussi divers que l'éducation, la jeunesse, la culture, le sport, l'environnement, la santé, l'aide sociale, la protection des consommateurs, l'aide humanitaire, la politique de développement, la recherche, l'égalité des chances, ou encore, les relations extérieures. Les objectifs suivants seraient assignés à cette Année du volontariat : travailler à l'instauration de conditions propices au volontariat dans l'UE ; donner aux organisations de volontariat les moyens d'agir et améliorer la dualité de ce dernier ; récompenser et reconnaître les activités de volontariat ; sensibiliser l'opinion publique à la valeur et à l'utilité du volontariat (conférences, échange d'enseignements, publication de documents). Dans les États membres, des activités de même nature devraient être menées par l'intermédiaire de structures de coordination nationales. L'accent sera mis sur le financement de projets inscrits dans les programmes d'action communautaires et liés au volontariat, dont le programme Jeunesse en action. Il s'agira de faire intervenir les parties prenantes à tous les niveaux concernés : européens, nationaux, régionaux et locaux.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

ENVIRONNEMENT - ENERGIE

Le paquet Énergie/Climat a été formellement adopté 6 avril 2009

Négocié à l'arraché et objet d'un accord en première lecture en décembre dernier sous Présidence française, le paquet législatif Énergie/climat a été adopté formellement sans débat le lundi 6 avril. Sont concernées la directive concernant la promotion des énergies renouvelables, la directive ETS (Emissions Trading Scheme) révisée (modification de la directive 2003/87/CE), la directive sur le partage des efforts de réduction des émissions entre les États membres dans les secteurs non- couverts par l'ETS, la directive sur la qualité des carburants (modifiant la directive 98/70/CE) et le règlement établissant les normes de performance pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers neufs.

Pour en savoir plus :

http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/en/misc/107136.pdf

Efficacité énergétique : des bâtiments « zéro énergie » dans 10 ans

Tous les nouveaux bâtiments construits à partir de 2019 devront produire autant d'énergie qu'ils en consomment et des objectifs nationaux intermédiaires doivent être établis pour les bâtiments déjà construits. C'est l'avis de la commission de l'industrie du Parlement européen qui a adopté le 31 mars le rapport de Silvia-Adriana Ticau (PSE, RO). Celui-ci ajoute une série de dispositions à la directive proposée par la Commission européenne, comme la date butoir de 2009, davantage d'investissements publics pour les bâtiments économes en énergie et l'installation de compteurs intelligents mesurant la quantité d'énergie consommée et la période de la journée à laquelle intervient cette consommation. Ces bâtiments « zéro énergie », que les députés définissent comme ceux dont la consommation d'énergie primaire est inférieure ou égale à leur production propre d'énergie, du fait de leur très haut niveau d'efficacité énergétique pourront par exemple être construit grâce à des panneaux solaires ou des pompes à chaleur. Les travaux couvrant plus de 25 % de la surface d'un bâtiment ou d'un coût total supérieur à 20 % de la valeur d'un bâtiment (rénovations en profondeur) devront respecter des normes minimales de performance énergétique, fixées par les États membres. Il en va de même pour les remplacements d'éléments, tels que châssis, chaudières ou systèmes d'air conditionné. Les députés encouragent aussi la Commission à établir une méthodologie commune pour le calcul de la performance énergétique des bâtiments. Les résidences de vacances, utilisées moins de quatre mois par an, devront aussi respecter des normes minimales de performance énergétique ; seules les petites maisons, les lieux de cultes, les locaux temporaires, les bâtiments historiques et les bâtiments agricoles consommant peu d'énergie ne devront pas s'y soumettre. Pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, il faut plus d'aides financières. Les députés appellent les États membres à adopter d'ici au 30 juin 2011 des plans nationaux instaurant des instruments financiers, tels que des prêts à taux réduits, des réductions fiscales ou une assistance financière aux consommateurs de la part des fournisseurs d'énergie. Par ailleurs, la Commission devrait proposer des instruments financiers supplémentaires d'ici au 30 juin 2010. Ceux-ci devraient permettre d'augmenter à au moins 15 % la part des montants du Fonds européen de développement régional disponibles pour les mesures d'efficacité énergétique. Ils devraient aussi entraîner des réductions de TVA pour les biens et services relatifs à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables. Enfin, ces instruments permettront d'établir, d'ici 2014, un Fond européen de l'efficacité énergétique, financé par le budget UE, la BEI et les États membres.

Pour consulter le rapport Ticau sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil sur la performance énergétique des bâtiments (refonte) :

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A6-2009-0254+0+DOC+PDF+V0//FR&language=FR>

La Commission jette les bases d'un cadre d'action européen pour l'adaptation au changement climatique

Au-delà de l'atténuation du changement climatique, qui consiste à réduire les émissions de gaz à effet de serre, c'est à l'adaptation qu'il convient d'ores et déjà de s'attaquer pour faire face aux conséquences inévitables d'un phénomène déjà à l'œuvre partout dans le monde, conséquences dont les scientifiques du monde entier ont reconnu à Copenhague que la gravité et l'accélération pourraient être plus grandes encore que ne l'avait indiqué le groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) dans son quatrième rapport.

Forte de cette conviction, la Commission européenne a présenté, mercredi 1er avril, l'approche qu'elle préconise pour orienter l'UE vers « un cadre d'action » qui permettra de réduire sa vulnérabilité au changement climatique. Ce cadre d'action complétera les initiatives nationales et régionales, étant entendu que c'est au niveau national et régional que devront être prises la majeure partie des mesures d'adaptation.

Le choix d'une approche intégrée au niveau européen est, de l'avis de la Commission, un gage d'efficacité et d'amélioration de la coopération transfrontalière.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Bureau Alsace 19 A-D, Avenue des Arts (Bte 5) B-1000 Bruxelles

Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 – info@bureau-alsace.org <http://www.bureau-alsace.org>

Dans le Livre blanc intitulé « Adaptation au changement climatique: vers un cadre d'action européen », la Commission propose une approche en deux étapes: jusqu'en 2012, l'UE poserait les premiers jalons d'une stratégie d'adaptation et, à compter de 2013, les données rassemblées et les vulnérabilités identifiées lui permettront de mettre en place une stratégie plus globale et des actions concrètes.

Voici les grands axes d'action proposés:

- améliorer les connaissances sur les risques et les conséquences du changement climatique, dans l'intérêt d'une prise de décision efficace. À cette fin, la Commission propose de créer, d'ici à 2011, un centre d'échange d'informations pour faciliter le partage des connaissances et l'accès aux sources d'information sur les impacts du changement climatique, les régions exposées et les bonnes pratiques ;
- intégrer la prise en compte des effets du changement climatique dans toutes les politiques européennes sectorielles concernées (agriculture, eau, pêche, forêts, biodiversité, santé, tourisme, transports, énergie) ;
- identifier des sources de financement publiques et privées, en explorant le potentiel offert par de nouveaux mécanismes comme les assurances et les instruments de marché ;
- encourager un effort international accru pour l'adaptation dans les pays tiers, notamment dans les pays en développement, en renforçant la coopération avec ces pays et en faisant progresser les propositions de l'UE au sein des Nations Unies ;
- combiner plusieurs mesures pour obtenir un résultat optimal ;
- agir en partenariat avec les pouvoirs publics nationaux, régionaux et locaux.

Pour consulter le Livre blanc intitulé « Adaptation au changement climatique: vers un cadre d'action européen » :

http://ec.europa.eu/health/ph_threats/climate/docs/com_2009_147_en.pdf

La commission de l'énergie appelle à investir les fonds non dépensés dans l'efficacité énergétique et les projets Smart City

Pour la commission de l'Énergie du Parlement européen, le plan européen de relance économique, proposé en novembre par la Commission européenne et sur lequel s'est mis d'accord le Conseil européen de mars, doit prévoir d'investir les fonds non dépensés d'ici septembre 2010 dans l'efficacité énergétique et les projets Smart City. Tel est le principal message du rapport du Lituanien Eugenijus Maldeikis (UEN), examiné en 1ère lecture, et adopté le 31 mars dernier par 37 voix pour, 4 contre et 5 abstentions par la commission de l'Énergie. Le rapport Maldeikis amende le plan européen de relance, qui prévoit d'injecter 5 milliards d'euros de fonds communautaires dans l'économie de l'UE entre 2009 et 2010, fonds destinés d'une part à des projets énergétiques et d'autre part au développement rural (diffusion de l'Internet à haut débit dans les zones rurales et bilan de santé de la PAC). Pour la commission de l'Énergie, les engagements juridiques à investir dans les projets d'infrastructures énergétiques doivent être pris avant le 1er septembre 2010. Elle précise en outre que si l'un des projets n'atteint pas la phase d'investissement en raison d'un manque de maturité, les fonds lui étant réservés doivent être « immédiatement réorientés » vers des projets en matière d'efficacité énergétique et de renouvelables, tels que les projets Smart City (programme de réflexion et de création articulé autour des concepts de ville intelligente et de nouvelle forme d'appropriation de l'espace urbain pour redonner aux habitants une place centrale). La commission de l'Énergie appelle donc la Commission à soumettre d'ici septembre au Conseil et au Parlement sa proposition sur les critères d'éligibilité et de sélection qui s'appliquent pour l'efficacité énergétique et les projets dédiés aux énergies renouvelables.

La commission de l'Énergie estime en outre que 500 millions d'euros provenant des fonds communautaires devraient contribuer à des instruments novateurs tels que des prêts, garanties ou prises de participation ou d'autres produits financiers émanant de la Banque européenne d'investissement (BEI), du Fonds européen d'investissement ou d'autres institutions financières publiques pour soutenir les projets énergétiques listés dans le plan de relance, ainsi que des projets liés à l'efficacité énergétique, aux renouvelables et à Smart City.

Pour consulter le rapport Maldeikis :

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A6-2009-0261+0+DOC+PDF+V0//FR&language=FR>

Efficacité énergétique : record mondial en Europe

Un projet qu'ont conjointement financé la Commission européenne et le gouvernement néerlandais se classe N° 1 mondial en termes d'efficacité des modules photovoltaïques avec cellules solaires au silicium multicristallin. L'Energy Research Centre aux Pays-Bas (ECN) a annoncé, le 17 avril dernier, un taux d'efficacité de conversion de 16,4 % de la superficie du capteur d'entrée, sur un module solaire complet. Le record ainsi battu appartenait à Sandia National Laboratory (Etats-Unis), avec un taux d'efficacité de 15,5 % de la superficie du capteur d'entrée.

Le producteur néerlandais de cellules solaires Solland Sola, devrait se lancer cette année dans la production commerciale de cette technologie. La recherche solaire a été financée dans le cadre de CrystalClear, un des premiers projets intégrés menés au titre du 6è Programme Cadre de Recherche et Développement Technologique. CrystalClear a bénéficié de 16 millions d'euros de l'UE et de 12 millions d'euros des seize partenaires au projet.

Pour en savoir plus sur le projet CrystalClear : <http://www.ipcrystalclear.info/default.aspx>

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Bureau Alsace 19 A-D, Avenue des Arts (Bte 5) B-1000 Bruxelles

Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 – info@bureau-alsace.org <http://www.bureau-alsace.org>

Les opportunités du solaire pour les collectivités locales

À la veille de l'ouverture de la 2^e édition des Journées européennes du solaire, une conférence des maires et élus pour le solaire s'est tenue le 14 mai dernier à Paris. Au cœur des débats, le rôle des collectivités dans le développement de cette énergie. Alors que le gouvernement a lancé l'année dernière un appel d'offres pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque dans chaque région d'ici 2011 dans le cadre du plan de développement des énergies renouvelables, maires et élus s'interrogeaient ce 14 mai sur les opportunités de développement de l'énergie solaire et sur leur rôle dans la stratégie énergétique nationale. Les projets de centrales se multiplient à l'échelle locale, que ce soit en toiture de bâtiments ou au sol. Comment mettre en œuvre de tels projets ? Quels bénéfices en tirer ? Quelles sont les contraintes rencontrées ? Telles ont été les questions soulevées lors de la conférence des maires et élus pour le solaire.

Une source de revenus supplémentaire

Si le développement de centrales solaires marque concrètement l'engagement d'une collectivité territoriale dans le développement durable et sert d'exemple à l'ensemble des citoyens, la production d'électricité solaire peut également constituer une source de revenus complémentaire, notamment pour les petites communes ne bénéficiant pas de taxes professionnelles ou autres revenus fiscaux... D'autant que pour faciliter le déploiement des énergies renouvelables à l'échelle locale, le Grenelle de l'environnement et le plan Borloo pour les énergies renouvelables ont intégré deux nouveautés réglementaires : la possibilité pour les régions et départements de produire des énergies renouvelables et de bénéficier des tarifs de rachat et l'adoption d'un tarif intermédiaire, applicables aux bâtiments professionnels pour panneaux intégrés ou non. Ces mesures visent à accélérer le développement de projets, associant partenaires publics et privés. Car une collectivité souhaitant s'investir dans les énergies renouvelables a plusieurs possibilités. Soit elle met à disposition son domaine (terrains ou toitures) au profit de tiers (location, bail emphytéotique...), soit elle réalise elle-même le montage et l'exploitation de l'installation. De nombreuses intercommunalités se dotent également d'outils locaux : les sociétés d'économies mixtes (SEM) ou sociétés coopératives d'intérêts collectifs. Celles-ci sont chargées de coordonner les projets et de les mettre en œuvre. Les collectivités peuvent également opter pour un partenariat avec des acteurs privés.

Pour en savoir plus : <http://www.journees-du-solaire.fr/>

Les sources renouvelables dominent les nouvelles capacités de production d'électricité installées dans l'UE comme aux États-Unis

Le dernier rapport annuel de progrès du REN 21 (Renewable Energy Policy Network for the 21st Century) montre que les technologies énergétiques renouvelables continuent à se développer rapidement sur la planète, puisque les capacités mondiales de production d'électricité d'origine renouvelable ont atteint 280 gigawatts en 2008, en hausse de 16% par rapport à 2007. Pour la première fois, l'UE et les États-Unis ont installé, en 2008, davantage de capacités de production d'électricité d'origine renouvelable que d'origine conventionnelle. Pour le Conseil mondial des énergies renouvelables (GWEC), cet essor est en grande partie dû aux politiques plus favorables au développement des renouvelables à la fois pour limiter les émissions de gaz participant à l'effet de serre global, satisfaire une demande énergétique croissante, augmenter la sécurité énergétique et stabiliser les coûts. Aujourd'hui, 73 pays ont des objectifs en matière de renouvelables et 64 pays mènent une politique favorable à la production d'électricité renouvelable. En réponse à la crise financière, plusieurs gouvernements ont orienté les fonds des paquets de relance économique vers le secteur des renouvelables, tandis que les économies en développement comme la Chine et l'Inde jouent un rôle de plus en plus important dans la production d'énergie renouvelable. Stimulé par un engagement politique croissant, le secteur reste, malgré la crise, un havre sûr pour les investissements: l'investissement mondial dans les renouvelables a dépassé 120 milliards de dollars US en 2008 (en hausse de 16% par rapport à 2007), dont 50 milliards dans l'éolien.

Pour consulter le rapport annuel du REN 21 : http://www.ren21.net/pdf/RE_GSR_2009_Update.pdf

Sept priorités pour sauver la biodiversité

L'Union européenne est loin d'atteindre son objectif d'arrêter la perte de biodiversité d'ici 2010. La Commission européenne a saisi l'occasion d'une conférence organisée sur ce thème les 27 et 28 avril dernier à Athènes, pour rappeler que sauver la biodiversité, c'est sauver la vie, et que ce défi exige autant d'efforts que celui du changement climatique. La conférence, qui était centrée sur les causes et possibilités d'action pour inverser la tendance, a identifié sept priorités d'action :

1. Mieux communiquer sur la diversité biologique, son importance et les conséquences des pertes de biodiversité : des écosystèmes sains apportent des bénéfices tangibles pour le bien-être économique, social et culturel de tous.
2. La recherche sur la biodiversité est une priorité : il faut, soulignent les experts, passer d'une protection d'espèces particulières à une protection des écosystèmes. Pour cela, il faut renforcer les recherches concernant l'état de la biodiversité, les principales tendances et le mode de fonctionnement des écosystèmes.
3. Un réseau pleinement opérationnel de zones protégées : la consolidation du réseau Natura 2000 est l'un des grands succès de la politique européenne mais il est urgent, soulignent les experts, de compléter d'ici 2010 le réseau terrestre par le segment marin.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

4. Protéger la biodiversité « ordinaire » en Europe : la politique de biodiversité doit couvrir aussi bien la protection de la résilience et de la vitalité de tous les écosystèmes que celle des zones protégées pour leur haute valeur naturelle.
5. Protéger la biodiversité mondiale : l'empreinte de l'Europe sur la biodiversité mondiale est importante et s'étend.
6. Intégrer la biodiversité dans toutes les politiques : il faut identifier précisément celles qui ont un impact particulier sur la biodiversité et dont il faudrait davantage tenir compte.
7. Financement : En dépit des multiples possibilités de financement existantes, les fonds alloués à la protection de la biodiversité sont largement insuffisants.

Pour en savoir plus :

[http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/09/649&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en)

[reference=IP/09/649&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/09/649&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en)

L'objectif communautaire de 20% de renouvelables à l'horizon 2020 permettrait de créer 2,8 millions d'emplois dans l'UE

Selon les résultats d'une étude intitulée *Employ RES* sur l'impact économique de l'objectif communautaire visant à porter à 20% d'ici 2020 la part des renouvelables dans le bouquet énergétique (consommation énergétique primaire) de l'UE, dévoilés le 2 juin par la Commission européenne, l'objectif fixé par le Conseil européen devrait permettre de créer près de 2,8 millions d'emplois dans le secteur des renouvelables et de générer une valeur ajoutée totale de près de 1,1 % du PIB. Bien que son importance varie fortement d'un État membre à l'autre, en 2005, le secteur des renouvelables employait 1,4 million de personnes et générait une valeur ajoutée brute de 58 milliards d'euros dans l'UE, les domaines de la biomasse et des technologies éoliennes et hydrauliques étant actuellement les plus grands pourvoyeurs d'emplois. À l'avenir, un nombre nettement plus élevé de personnes devrait trouver un emploi dans le secteur des renouvelables, en particulier dans les nouveaux États membres et des retombées positives sur l'économie sont également prévues. Selon l'étude, la mise en œuvre de la politique communautaire en matière d'énergies renouvelables stimulera la création de près de 410 000 emplois et entraînera une augmentation de 0,24 % du PIB dans l'UE à 27 d'ici 2020. L'étude souligne en outre la nécessité de politiques plus fermes pour retirer un maximum d'avantages économiques du secteur des renouvelables. Pour atteindre l'objectif de 20%, un recours accru aux technologies innovantes comme le photovoltaïque, l'éolien offshore, l'électricité solaire thermique et les biocarburants de deuxième génération requiert en effet davantage de moyens financiers à court terme. Mais, conclut la Commission, ce sont ces technologies qui permettront à l'UE de maintenir son avantage compétitif sur la scène internationale et d'accroître son taux d'emploi ainsi que son PIB à moyen terme.

L'étude est disponible à l'adresse suivante: <http://ec.europa.eu/energy/renewables/studies/>

L'Assemblée des Régions d'Europe et GE Energy lance la « Journée de l'Énergie des Régions d'Europe »

L'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) s'allie avec GE Energy pour lancer la «Journée de l'Énergie des Régions d'Europe», qui se déroulera à Bruxelles chaque année à partir de la fin avril 2010. Cette journée annuelle rassemblera décideurs publics régionaux et experts européens de l'énergie pour examiner les défis énergétiques auxquels font face les régions européennes et pour promouvoir les solutions envisageables.

Pour en savoir plus : <http://www.aer.eu/fr/presse/2009/2009052601.html>

POLITIQUE REGIONALE

Fonds structurels : Oui final du Parlement pour des financements dans les logements

Le Parlement européen a donné son aval, le 2 avril, à la révision du règlement du FEDER (Fonds européen de développement régional) afin de permettre dans tous les États membres le cofinancement des investissements en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables dans les logements.

La Commission européenne avait présenté cette proposition en décembre 2008, en même temps que d'autres propositions de modification des règlements « Fonds structurels » qui doivent faciliter les investissements au titre de la politique de cohésion de l'UE et qui ont également reçu le feu vert des députés le 2 avril. Toutes ces mesures s'inscrivent dans le cadre du plan de relance de l'économie européenne. Le nouveau règlement FEDER permettra aux autorités nationales, régionales ou locales de financer des plans d'économie d'énergie dans les logements (exemple : installation de doubles vitrages, travaux d'isolation des murs, pose de panneaux solaires etc.). Jusqu'à présent, seuls les nouveaux États membres pouvaient financer des dépenses de logement via les fonds structurels. Le Conseil et le Parlement ont fixé à 4 % de l'enveloppe nationale du FEDER le plafond des dépenses admissibles pour ce type d'investissement.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Bureau Alsace 19 A-D, Avenue des Arts (Bte 5) B-1000 Bruxelles

Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 – info@bureau-alsace.org <http://www.bureau-alsace.org>

Tel qu'il sera adopté, le nouveau règlement laissera aux Etats membres le soin de déterminer eux-mêmes les catégories précises de logement éligibles. Deux autres propositions de modifications des règlements « Fonds structurels », également avalisées par le Parlement Européen le même jour, permettront un remboursement plus rapide des dépenses liées aux grands projets (projets de plus de 50 millions d'euros ou 25 millions dans le domaine de l'environnement), des possibilités accrues de soutien financier de la Banque européenne d'investissement pour des instruments d'ingénierie financière, la simplification des règles d'éligibilité des dépenses et l'augmentation du préfinancement des projets.

Les rapports adoptés sont les suivants :

- Emmanouil Angelakas: l'éligibilité des investissements en efficacité énergétique et énergies renouvelables liés au logement

Pour consulter le rapport :

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A6-2009-0134+0+DOC+PDF+V0//FR>

- Iratxe Garcia Pérez : modification du Règlement 1083/2006 en ce qui concerne certaines dispositions relatives à la gestion financière

Pour consulter le rapport :

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A6-2009-0127+0+DOC+PDF+V0//FR&language=FR>

- Karin Jöns: modification du Règlement 1081/2006 en vue d'ajouter de nouveaux types de coûts éligibles à une contribution du Fonds social européen

Pour consulter le rapport :

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A6-2009-0116+0+DOC+PDF+V0//FR>

Le Conseil des ministres de l'Union européenne permet une utilisation plus rapide et ciblée des fonds structurels de l'UE afin de combattre la crise économique

Le Conseil des ministres de l'UE a adopté en procédure écrite, mardi 7 avril, un règlement qui permet une utilisation plus rapide et ciblée des fonds structurels de l'UE afin de combattre la crise économique. Les États membres auront accès à des avances supplémentaires de 6,3 milliards d'euros:

- le FSE (Fonds social européen) pourra verser des avances de 1,8 milliard d'euros (renforcer les politiques du marché du travail, recentrer les soutiens sur les personnes les plus vulnérables, développer les qualifications) ;
- le FEDER (Fonds européen de développement régional) pourra décaisser jusqu'à 4,5 milliards d'euros en 2009, au titre d'avances sur les versements prévus pour 2010 et 2011 (investissements productifs, dépenses d'infrastructure et développement régional et local).

Pour en savoir plus :

FSE :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:126:0001:0002:FR:PDF>

FEDER :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:126:0003:0004:FR:PDF>

La subsidiarité est une clé du succès économique, selon une étude établissant le premier « index de décentralisation »

Selon une étude indépendante commandée par l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) et établissant le premier « index de décentralisation », les économies des pays décentralisés sont bien plus performantes que celles des pays centralisés en Europe. Intitulée « De la subsidiarité au succès: l'impact de la décentralisation sur la croissance économique », cette étude est le résultat de deux années de recherches et d'analyses menées par BAK Basel Economics, un institut de recherche économique indépendant basé en Suisse.

Selon un communiqué de l'ARE, cette étude montre que:

- l'application du principe de subsidiarité dans la répartition des pouvoirs est une clé du succès économique et que la performance d'un pays peut être accrue grâce à plus d'influence des régions et d'indépendance vis-à-vis du niveau national, des compétences financières et des ressources pour les régions ainsi que plus de compétences dans les loisirs et la culture, les infrastructures, l'éducation, la recherche et les soins de santé ;
- les seules exceptions à cette tendance sont les pays fortement centralisés en phase de transition, qui ont connu une croissance économique rapide ces dernières années. Les résultats suggèrent néanmoins que les économies de ces pays auraient pu être encore plus performantes avec une répartition des pouvoirs plus décentralisée.

L'étude comprend trois parties:

1. la première, « créer un index de décentralisation », constitue la première analyse qualitative et quantitative d'indicateurs de décentralisation jamais conduite ;

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

2. la deuxième, « décentralisation et performance économique », examine, par une analyse de régression, l'impact que peut avoir la décentralisation sur la performance économique, sur la base d'indicateurs tels que des données de performance (PIB/habitant et croissance du PIB) et la capacité d'innovation (universités, recherche universitaire et brevets) ;
3. la troisième, « résumé et conclusions », offre un aperçu des résultats majeurs et explore un certain nombre d'implications politiques pour les décideurs.

Pour plus d'informations : <http://www.aer.eu/publications/aer-study.html>

Une nouvelle physionomie de la politique régionale européenne suite à la réunion de Mariánské Lázně

La réunion informelle des ministres de l'UE chargés du Développement régional s'est déroulée du 22 au 24 avril 2009 à Mariánské Lázně. Il s'agit de la plus importante manifestation organisée dans le cadre de la présidence tchèque du Conseil de l'UE par le ministère du Développement local de la République tchèque. La discussion conduite par le ministre du Développement local tchèque Cyril Svoboda a jusqu'à présent principalement porté sur les grandes priorités et les principaux objectifs de la future politique de cohésion des régions. Mme Danuta Hübner, commissaire européen chargé de la Politique régionale, est quant à elle intervenue pour présenter les résultats provisoires du débat public sur le Livre vert sur la cohésion territoriale.

La grande réussite de cette réunion ministérielle fut l'adoption d'un communiqué commun sur la future orientation de la politique de cohésion. Le communiqué adopté met l'accent sur une simplification aussi large que possible des mécanismes de la politique de cohésion des régions. Tous les participants se sont entendus sur la nécessité d'approfondir le débat entamé sur l'avenir de la politique de cohésion après 2013.

Pour consulter les conclusions de la rencontre de Mariánské Lázně des ministres européens chargés du développement régional : <http://www.eu2009.cz/scripts/file.php?id=34989&down=yes>

Le rapport Barca sur le futur de la politique de cohésion après 2013

Afin de contribuer au débat sur le futur de la politique de cohésion, Mme Danuta Hübner, Commissaire en charge de la politique régionale, a demandé à M. Fabrizio Barca, Directeur général au Ministère de l'Economie et des Finances italien, de préparer un rapport indépendant contenant une évaluation de l'efficacité de la politique de cohésion à ce jour ainsi qu'une série de propositions sur la manière de réformer la politique de cohésion pour la période après 2013. Dans ce contexte, M. Barca a organisé tout au long de l'année dernière 8 présentations et séminaires en partenariat avec les universités et les responsables politiques. Les résultats de ses discussions ont servi de base à la rédaction des éléments de ce rapport. Au cœur des recommandations dégagées par ce rapport, on trouve d'abord la nécessité pour l'UE de définir trois ou quatre grandes priorités auxquelles seraient consacrés environ 65% des fonds. Le rapport indique déjà qu'au moins un ou deux de ces axes prioritaires devraient concerner l'insertion sociale afin de permettre la création d'un "agenda social territorialisé".

Dans son rapport, M. Barca propose une réforme reposant sur les 10 piliers suivants :

- Pilier 1 : Une concentration sur quelques domaines d'intervention
- Pilier 2 : Un nouveau cadre de référence pour la politique de cohésion
- Pilier 3 : Une nouvelle relation contractuelle, orientée vers le résultat
- Pilier 4 : Une gouvernance renforcée pour mieux répondre aux objectifs fixés
- Pilier 5 : Promouvoir des dépenses innovantes et flexibles
- Pilier 6 : Promouvoir les expérimentations et mobiliser les acteurs locaux
- Pilier 7 : Promouvoir le processus d'apprentissage
- Pilier 8 : Renforcer le rôle de la Commission en tant que centre de compétences
- Pilier 9 : Mettre l'accent sur la gestion financière et le contrôle
- Pilier 10 : Renforcer le système institutionnel et politique à haut niveau

La mise en place de cette réforme nécessite un compromis politique fort qui devra être trouvé en 2010, parallèlement aux négociations budgétaires afin d'arriver à un accord simultané sur les ressources, la gouvernance et les objectifs de la politique de cohésion

Pour consulter le rapport Barca :

http://ec.europa.eu/regional_policy/policy/future/pdf/report_barca_v0306.pdf

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

RECHERCHE - INNOVATION

50ème anniversaire du CCR

Le Centre commun de recherche (CCR) à Ispra a ouvert ses portes le 16 mai dernier pour célébrer un demi-siècle de recherche européenne. En 1959, le premier réacteur nucléaire expérimental fut inauguré en Italie à Ispra. Aujourd'hui, la recherche pratiquée sur le site du CCR d'Ispra couvre une large gamme de sujets liés à l'environnement, à la protection des consommateurs et à la sécurité. A cette occasion, les visiteurs ont pu se rendre compte de la manière dont le site a évolué en cinquante ans.

Coup de pouce à la recherche sur les technologies du futur

L'Europe devrait s'efforcer de devenir un chef de file mondial de la recherche à haut risque sur les technologies de l'information et de la communication (TIC). La Commission européenne a présenté le 21 avril dernier une stratégie en ce sens dans une communication concernant la recherche sur les technologies du futur en Europe. L'Europe, reconnaît la Commission, investit moins dans la recherche sur les TIC que d'autres régions. Celle-ci ne représente qu'un quart de son effort de recherche global. La Commission propose maintenant de doubler les investissements nationaux et européens en la matière d'ici à 2015 et annonce qu'elle entend montrer l'exemple en accroissant chaque année le budget de l'UE consacré à cette recherche : de 100 millions d'euros actuellement, il augmentera de 70 % au total d'ici à 2013. Elle envisage également de lancer d'ici à 2013 au moins deux initiatives de recherche phares combinant les efforts déployés au niveau transfrontalier et des disciplines scientifiques en vue d'obtenir des progrès remarquables tels que la mise au point de bioordinateurs. Les propositions prévoient également d'aider les jeunes chercheurs les plus talentueux à se lancer dans la recherche à haut risque et de soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) de haute technologie à forte intensité de recherche capables de transformer les premiers résultats de la recherche en nouvelles possibilités commerciales.

Repère

La Commission rappelle que, depuis quinze ans, elle finance la recherche sur les technologies futures de l'information via son programme global de recherche (soit un financement de 1,285 milliard d'euros depuis 1994). Elle a ainsi contribué à la suprématie de l'Europe dans des domaines tels que l'informatique quantique et les communications, la nanoélectronique, les sciences de l'information neurologique et biologique et la recherche sur les systèmes complexes.

Pour consulter la stratégie européenne pour devenir chef de file mondial de la recherche à haut risques sur les TIC :

[http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/09/608&format=PDF&aged=0&language=FR&guiLanguage=en)

[reference=IP/09/608&format=PDF&aged=0&language=FR&guiLanguage=en](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/09/608&format=PDF&aged=0&language=FR&guiLanguage=en)

ou

http://ec.europa.eu/information_society/newsroom/cf/itemlongdetail.cfm?item_id=4871

Bilan intermédiaire positif pour le 7ème programme-cadre

La modernisation de l'appui qu'apporte l'UE à la recherche européenne est sur la bonne voie, dit la Commission européenne dans le rapport d'étape qu'elle a présenté le 29 avril sur le 7ème programme-cadre de recherche et développement (7ePCRD), lancé il y a deux ans et courant jusqu'en 2013. Elle met notamment en évidence l'apport du programme à la lutte contre la crise économique actuelle, avec son budget total de 54 milliards d'euros. Sa structure et ses nouveaux instruments continuent à aider l'UE à faire face à ses principaux défis. Et de citer les domaines prioritaires de recherche tels que l'environnement, l'énergie ou les nanotechnologies qui contribuent à un développement durable et à une économie sobre en carbone ; les plates-formes technologiques destinées à répondre aux besoins de l'industrie ; le Conseil européen de la recherche qui soutient les chercheurs dans la concurrence mondiale en matière d'excellence scientifique ; les initiatives technologiques conjointes qui permettent de nouveaux partenariats public-privé d'une portée technologique et financière sans précédent. Dans l'avenir, reconnaît toutefois la Commission, certains problèmes nécessitent une attention particulière, tels que la faible participation des PME ou des chercheurs des nouveaux Etats membres. Il faudrait aussi simplifier les règles et les aménager pour exploiter plus efficacement les nouveaux instruments. La Commission a d'ailleurs demandé les conseils d'un groupe d'experts indépendant, qui procédera à son évaluation intermédiaire pour l'automne 2010. Dans ses deux premières années, 25 000 propositions sont arrivées à l'étape finale d'évaluation et 5 500 ont été sélectionnées pour recevoir des subventions d'un montant total d'environ 10 milliards d'euros. Le Conseil européen de la recherche a reçu près de 11 000 propositions suite à son premier appel. Plus de 600 subventions ont été accordées à des chercheurs de haut niveau dans l'UE. Cinq partenariats public-privé (PPP) ont été lancés. Le nouveau mécanisme de financement du partage des risques (MFPR), géré conjointement avec la BEI, a approuvé des prêts pour 2 milliards d'euros visant à soutenir des projets de R & D à risques élevés. Une part de 44 % du budget de la recherche collaborative a été allouée à la recherche interdisciplinaire, comme l'environnement, l'énergie, l'agriculture, les transports, les nanotechnologies, les TIC, le soutien à la stratégie de développement durable de l'UE.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Bureau Alsace 19 A-D, Avenue des Arts (Bte 5) B-1000 Bruxelles

Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 – info@bureau-alsace.org <http://www.bureau-alsace.org>

Dans le cadre du plan européen de relance économique, le 7e PC soutiendra aussi le verdissement du secteur automobile par l'intermédiaire de trois partenariats public-privé. Au niveau international, douze pays ont déjà associés au 7^e PCRDT ; un partenariat UE-Afrique sur l'information et l'espace à été signé et le réacteur expérimental thermonucléaire international (ITER) a été lancé.

Pour consulter le rapport d'étape sur le 7^e PCRDT :

http://ec.europa.eu/research/reports/2009/pdf/fp7-progress-report-communication-270409_en.pdf#view=fit&pagemode=none

SPORT

Lancement d'une « plate-forme européenne du sport »

Le lancement d'une nouvelle « plate-forme européenne de sport » a été annoncé le 18 mai. Le nouvel organisme indépendant vise à améliorer la compréhension par le mouvement sportif de la législation de l'UE. La plate-forme, qui tiendra sa première manifestation officielle au Parlement européen le 8 juillet, veut fournir un service visant à la fois les grandes et les petites organisations sportives - y compris celles qui ne sont pas actuellement représentées à Bruxelles et ne se rendraient pas compte de l'impact de la législation de l'UE sur leurs activités. L'eurodéputé sortant, Chris Heaton-Harris (PPE-DE, Britannique), le président de l'Intergroupe Sports du Parlement Européen de 2001 à 2009 et arbitre de football amateur, assurera la présidence de la nouvelle plate-forme.

Pour plus d'informations :

www.eusportsplatform.eu

info@eusportsplatform.eu

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Les internautes vont pouvoir surfer sur leurs droits

Afin de relancer la confiance des consommateurs sur Internet, les commissaires Viviane Reding (Société de l'information) et Meglena Kuneva (Protection des consommateurs) ont présenté le 5 mai à Strasbourg un nouveau site qui recense les droits et obligations des consommateurs sur Internet, selon les lois européennes et nationales.

« eYou Guide » fournit des informations sur :

- la protection de la vie privée et des données personnelles
- la sûreté et la sécurité en ligne
- les règles sur la publicité
- les obligations des prestataires de services et des vendeurs vis-à-vis des consommateurs
- le droit d'auteur
- comment éviter les « spams »
- le téléchargement, ses limites et les sanctions prévues par certains pays.

Le site sera multilingue, mais ne dispose que de l'anglais, du français, de l'allemand et du bulgare dans un premier temps. Les achats en lignes deviennent de plus en plus nombreux en Europe mais 42 % des citoyens européens disent ne jamais acheter par Internet car ils n'ont pas confiance dans la sécurité des transactions et ils ne connaissent pas leurs droits en cas de problème. Les lois nationales sont également différentes au niveau des droits d'auteur, de la protection des données et des droits et obligations d'achat. En 2007, le Parlement européen avait demandé une clarification des droits des consommateurs, notamment sur le web. Le « eYou Guide » est une première réponse de la Commission à cette demande. L'initiative s'inscrit également dans le contexte de la révision de la stratégie « i 2010 » pour la société numérique, qui a identifié le besoin d'augmenter la confiance sur Internet.

Pour plus d'informations : <http://ec.europa.eu/eyoguide>

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Bureau Alsace 19 A-D, Avenue des Arts (Bte 5) B-1000 Bruxelles

Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 – info@bureau-alsace.org <http://www.bureau-alsace.org>

TRANSPORTS

« Eurovignette » : le rapporteur met en garde contre le report de l'adoption de la directive

Le rapporteur du Parlement européen sur la proposition de directive révisée Eurovignette (taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures), Saïd El Khadraoui (PSE, belge), s'est dit « véritablement déçu », jeudi 2 avril, par le débat du dernier Conseil « Transports » lors duquel un bon nombre de délégations, y compris l'Allemagne, ont mis en avant la crise financière pour proposer le report de la discussion sur le texte. Pour Saïd El Khadraoui il faut remettre l'Eurovignette et la crise dans une perspective juste. Le député a signalé que :

- les charges supplémentaires, prélevées au titre des coûts externes (la pollution sonore, la pollution de l'air et la congestion selon la proposition initiale) seront limitées à un pourcentage minime des coûts opérationnels d'un camion en moyenne et n'entraîneront pas une inflation flambante ni un accroissement massif des prix dans les supermarchés ;
- le schéma de la taxation n'est pas obligatoire et comme on se trouve au tout début de la procédure législative, on peut penser qu'au moment où la directive entrera en vigueur, la crise pourrait être terminée de longue date ;
- le principe de l'affectation des recettes provenant des charges environnementales aux investissements visant à la réduction ou l'élimination des coûts externes, s'il est accepté par les États membres, pourrait en soi être avantageux pour l'industrie et pour la société.

Un récent rapport de l'Agence européenne de l'environnement (présenté à la commission des transports du PE lundi 30 mars) a par ailleurs indiqué que l'accroissement récent et continu du transport a augmenté les émissions de gaz à effet de serre de 27% entre 1996 et 2006 (uniquement en ce qui concerne la route). Malgré des améliorations technologiques faites par l'industrie, la pollution par les particules fines et par l'oxyde d'azote ne semble pas s'atténuer et l'accroissement du trafic, qui devrait plus que doubler d'ici 2020, aggrave davantage les problèmes environnementaux liés au transport.

Les députés disent oui aux systèmes de transport intelligents

Les députés européens ont massivement soutenu le cadre proposé par la Commission européenne pour le déploiement de systèmes de transport intelligents (STI) dans le domaine du transport routier. Un rapport d'Anne Jensen (ADLE, Danemark) adopté à la session plénière du 23 avril à Strasbourg (529 voix pour, 42 contre, 16 abstentions), apporte quelques modifications techniques à la proposition de directive présentée en décembre 2008 (COM(2008)887), mais n'en change pas le message essentiel : les États membres doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le déploiement de telles technologies et la mise en place de services interopérables sur le territoire de l'UE. Ils devront fournir à la Commission des plans d'action pour les cinq prochaines années et rendre compte chaque année de l'état d'avancement de ces plans. Un groupe consultatif européen sur les STI sera mis en place par la Commission (prestataires de service, associations d'utilisateurs, opérateurs de transport, etc.), pour la conseiller sur les aspects techniques et commerciaux du déploiement des STI dans l'UE. Les systèmes de transport intelligents, c'est l'application des technologies de l'information et de la communication aux transports.

Dans ses amendements, le Parlement demande à la Commission d'établir en particulier des spécifications pour le déploiement et l'utilisation obligatoires des STI dans des domaines comme la fourniture de services d'information sur la circulation et les itinéraires en temps réels, les procédures pour la fourniture gratuite de services minimaux d'information sur la circulation, l'introduction harmonisée du système eCall (qui prévient automatiquement les services d'urgence en cas d'accident) dans toute l'Europe et des mesures concernant les stationnements sécurisés pour les camions et la réservation de places de stationnement. Enfin, les députés demandent à la Commission d'établir un programme de travail annuel concernant l'utilisation des données relatives aux routes, à la circulation et aux déplacements, cela dès l'année de l'entrée en vigueur de la nouvelle directive.

Pour consulter le rapport d'Anne Jensen sur le plan d'action en faveur de systèmes de transport intelligents :

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A6-2009-0227+0+DOC+PDF+V0//FR&language=FR>

Pour consulter le cadre de déploiement de systèmes de transport intelligents :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0887:FIN:FR:PDF>

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Point sur les sessions plénières d'avril et de mai 2009 du Parlement européen

Session plénière du 1 au 2 avril 2009

Le Parlement européen a débattu de sujets très divers lors de la session plénière qui s'est déroulée à Bruxelles les 1er et 2 avril. Les relations avec la Russie, la protection de la zone Arctique, l'amélioration de l'écolabel et la mise en place d'une Journée européenne du souvenir ont été les sujets d'intenses discussions dans l'hémicycle.

- **Journée européenne du souvenir**

Les parlementaires ont appelé à la création d'une Journée européenne du souvenir le 23 août. Elle serait consacrée aux victimes des totalitarismes.

- **Ecolabel : moins cher, plus simple et plus visible**

Comment développer l'écolabel ? La « fleur de l'UE » (le logo représente une fleur avec les étoiles européennes et le symbole de l'Euro) est décernée aux produits respectueux de l'environnement. Pour améliorer la visibilité de ce label écologique et l'étendre, les députés européens ont adopté un projet de règlement. La procédure pour obtenir l'écolabel devrait ainsi être simplifiée et rendue moins chère pour encourager les petites et moyennes entreprises (PME) et les toutes petites entreprises (TPE) à utiliser ce label. Dans le même temps, l'information des consommateurs devrait être améliorée. Les Etats membres et la Commission européenne seraient responsables des campagnes de communication. Désormais, les produits de toute sorte - excepté les denrées alimentaires et les médicaments - devraient pouvoir postuler à l'écolabel. Jusque maintenant, seuls 26 catégories de produits étaient concernées. Selon les députés européens, le nouveau règlement doit aider les consommateurs à faire des choix en connaissance de cause, et favoriser la compétitivité des entreprises qui souhaitent se « mettre au vert ».

Session plénière du 21 au 24 avril 2009

Cette avant-dernière session avant les élections européennes a été placée sous le signe des droits : droits d'auteur, droits des consommateurs, droits des femmes, droits des patients, etc... Les députés européens ont également discuté de la crise, notamment de la supervision des agences de notation de crédit. Ils ont voté le paquet énergie, diminué les coûts des appels téléphoniques à l'étranger et simplifié les paiements électroniques, porte-monnaie électroniques comme virements internationaux. Ils ont aussi statué sur les soins de santé transfrontaliers.

- **Une meilleure protection des consommateurs grâce à la libéralisation du marché de l'énergie**

Le troisième « paquet énergie » vise à libéraliser les marchés du gaz et de l'électricité tout en augmentant les droits des consommateurs. A l'avenir, les producteurs d'électricité ne pourront plus être propriétaires des réseaux de distribution, ou alors ils devront assurer l'indépendance de ce secteur. De plus, les particuliers pourront changer de fournisseur d'électricité en trois semaines maximum.

- **Les appels, les SMS et les téléchargements moins chers depuis l'étranger**

Les prix des appels émis ou reçu depuis l'étranger devraient être à nouveau plafonnés à partir de juillet 2009. De plus, les SMS ne pourront être taxés plus de 11 centimes d'euros par minute.

- **Combattre la production illégale de bois**

Entre 20 % et 40 % de la production mondiale de bois emprunte des filières illégales, ce qui cause de nombreux dommages écologiques et économiques. Les députés européens souhaitent améliorer la traçabilité et le contrôle des produits dérivés du bois. Ils prévoient également des amendes proportionnelles aux dégâts causés, qui seront décidées par les Etats membres.

- **Eliminer les obstacles aux soins de santé transfrontaliers**

Le rapport du Britannique John Bowis (Parti populaire européen, PPE-DE) vise à mieux protéger les patients qui se font soigner dans un autre pays de l'Union européenne (UE). Il clarifie les droits à remboursement et, plus généralement, promeut la liberté de circulation des patients.

- **Moyens de paiement électroniques**

Utilisez-vous Moneo en France ou Proton en Belgique ? Ces « porte-monnaie électroniques » ont de plus en plus de succès. En juillet 2007, plus d'un milliard d'euros étaient stockés dans ces systèmes de paiement électroniques, soit presque deux fois plus qu'en 2005. Un rapport du Britannique John Purvis (Parti populaire européen, PPE-DE) vise à rendre ces services plus performants. Pour augmenter la confiance du consommateur, l'argent disponible sous forme électronique devra pouvoir être converti à tout moment en argent liquide. L'innovation devrait être favorisée en abaissant les capitaux nécessaires à la création d'un établissement de monnaie électronique. Un second rapport, présenté par la Lituanienne Margarita Starkevičiūtė (PPE-DE), traite lui des paiements transfrontaliers. Il révisé et renforce le principe selon lequel les mêmes charges doivent être appliquées aux opérations domestiques et aux opérations à l'étranger. Cela s'applique aux virements bancaires, aux retraits de liquide et aux paiements par carte de crédit jusqu'à concurrence de 12 500 euros.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Session plénière du 4 au 7 mai 2009

Les députés européens se sont retrouvés à Strasbourg pour la dernière fois de la législature. Le Président Pöttering, en tirant un bilan de ses deux et demi de présidence, a appelé les citoyens à se rendre aux urnes début juin. Le paquet télécom, le vin rosé, la grippe mexicaine ou encore la durée du congé maternité ont été débattus dans l'hémicycle.

- **Vin rosé**

Deux questions orales ont été posées à la Commission européenne concernant la possibilité de produire du vin rosé en mélangeant vin blanc et vin rouge. D'après les députés, la proposition de la Commission (fin janvier, les 27 Etats membres ont voté un projet de directive autorisant le mélange de vin rouge et de vin blanc pour produire du rosé) pourrait mettre en danger la production traditionnelle de vin rosé.

Le 6 juin dernier, la Commission européenne a annoncé qu'elle renonçait à autoriser la pratique du coupage pour la fabrication du vin rosé. Cette décision est le résultat d'une campagne résolue de la France ainsi que des députés européens alertés sur le sujet par certains producteurs de vin rosé qui avaient saisi l'intergroupe parlementaire viticulture – tradition – qualité pour combattre cette démarche.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Élections européennes 2009

Seule institution de l'Union européenne élue directement par les citoyens, le Parlement européen (PE) est composé de députés, qui exercent trois pouvoirs : législatif, budgétaire et contrôle politique des autres institutions européennes.

Du 4 au 7 juin 2009, ce sont 375 millions d'Européens qui étaient appelés à élire leurs 736 députés qui siègent au Parlement européen. Même si elle n'atteint pas de nouveaux records, l'abstention est restée importante avec seulement 43,39% de participation.

Ce dossier revient sur le fonctionnement des élections européennes, sur ses résultats et sur les conséquences de ces dernières, notamment pour la mise en place de la prochaine Commission européenne.

1. Le fonctionnement des élections européennes

Historique des élections européennes

Avant d'être élus directement, les membres du Parlement européen étaient désignés par chaque parlement national. Ils avaient, de ce fait, un double mandat. La Conférence au Sommet de Paris des 9 et 10 décembre 1974 souligna que des élections directes "devraient intervenir à partir de 1978" et invita le PE à présenter de nouvelles propositions, le projet de convention adopté par celui-ci n'étant plus d'actualité. Dès janvier 1975, le PE adopta un nouveau projet. Sur la base de ce dernier, les chefs d'Etat ou de gouvernement arrivèrent à un accord lors de leur réunion des 12 et 13 juillet 1976.

La décision et l'Acte sur les élections européennes au suffrage universel direct furent signés à Bruxelles le 20 septembre 1976. Après ratification par tous les Etats membres, le texte entra en vigueur le 1er janvier 1978. Les premières élections eurent lieu les 7 et 10 juin 1979.

Qui peut voter, se présenter?

Le Traité de Maastricht, entré en vigueur en 1993, a instauré la citoyenneté européenne qui donne aux ressortissants de l'Union le droit de voter aux élections locale et européenne, dans leur pays de résidence et non plus exclusivement dans leur pays d'origine: « tout citoyen de l'Union résidant dans un Etat membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales dans l'Etat membre où il réside, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet Etat ».

C'est-à-dire que tout citoyen d'un Etat membre de l'Union européenne (UE), âgé de 23 ans révolus, domicilié ou résident de longue durée en France et jouissant du droit d'éligibilité dans son pays d'origine, peut se présenter aux élections européennes sous réserve également de ne pas exercer certaines fonctions ou mandats incompatibles.

Le nombre de députés pour la législature 2009-2014

Conformément au traité de Nice, le Parlement européen compte désormais 736 députés. Si le traité de Lisbonne est adopté, ce nombre pourrait passer à 754 jusqu'au terme de la législature 2009-2014, en vertu des conclusions du Conseil européen des 11 et 12 décembre 2008, puis à 751 en 2014.

Entre juin 2004 et décembre 2006, il y avait 732 députés européens élus au suffrage universel direct par les citoyens de leur pays. Depuis le 26 septembre 2005, 35 observateurs roumains et 18 bulgares sont présents au Parlement européen.

Au 1er janvier 2007, date d'adhésion de ces deux pays, les observateurs roumains et bulgares ont été remplacés par le même nombre de députés européens, élus dans leur pays pour siéger au Parlement (article 21.1. du traité d'adhésion). Le Parlement est donc composé de 785 membres.

Pour la nouvelle législature qui a débuté en juin 2009, la Roumanie et la Bulgarie comptent respectivement 33 et 17 députés européens. Le Parlement est quant à lui composé de 736 membres.

La répartition des sièges se fait par Etat membre. Elle est proportionnelle à la population de chaque pays : les grands pays disposent de plus de sièges que les autres. La durée du mandat des députés est de 5 ans.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Le nombre de députés élus est de 72 pour la France. Avant l'élargissement de l'Union européenne du 1er mai 2004, la France disposait de 87 sièges au Parlement européen.

Le traité de Nice prévoit que pour la législature 2009-2014, le nombre de députés attribué pour chaque Etat membre est modifié. Par ailleurs, le nombre maximal est revu à la baisse, passant à 736. Ces règles sont contenues dans le traité d'adhésion à l'Union européenne de la Bulgarie et de la Roumanie (17 sièges étant attribués à la Bulgarie et 33 à la Roumanie).

Quant au traité de Lisbonne, il apporte de nouvelles modifications dans la composition du Parlement européen et dans la méthode d'attribution des sièges. Si le traité de Lisbonne est adopté, le nombre de députés passe à 754 jusqu'à la prochaine élection en 2014 (comme décidé par le Conseil européen des 11 et 12 décembre 2008), puis à 751. Le seuil minimum de parlementaires européens par Etat membre est fixé à 6 parlementaires et le maximum à 96, ce qui aura des conséquences pour l'Allemagne.

Le découpage électoral en France

Depuis les élections européennes de 2004, le scrutin se déroule en France dans huit circonscriptions électorales. Le nombre de députés de chacune d'elles est fixé par le ministère de l'intérieur en fonction de sa population.

Pour la métropole, les circonscriptions sont formées d'un nombre entier de régions. L'Outre-mer constitue une circonscription regroupant l'ensemble des départements, territoires et collectivités non métropolitains.

Île-de-France	Région Île-de-France	13 députés
Sud-Est	régions Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes	13 députés
Sud-Ouest	régions Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées	10 députés
Nord-Ouest	régions Basse-Normandie, Haute-Normandie, Nord Pas-de-Calais, Picardie	10 députés
Ouest	régions Bretagne, Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes	9 députés
Est	régions Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine	9 députés
Massif central - Centre	régions Auvergne, Centre, Limousin	5 députés
Outre-mer		3 députés

Comme dans la plupart des autres pays de l'Union européenne, le scrutin se déroule à la proportionnelle à un tour. Suivant le principe de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, les électeurs choisiront une liste de 72 noms.

Les sièges sont répartis en fonction du nombre de voix obtenu par la liste et selon la place des candidats sur la liste. Les listes qui n'ont pas obtenu 5 % des suffrages exprimés sont exclues de la répartition des sièges.

Vendredi 22 mai à 18h00, le Ministère de l'Intérieur comptabilisait 161 listes officiellement déposées pour les élections européennes.

2. Les résultats

Résultats européens: la nouvelle composition du Parlement européen

A travers les résultats des 27 pays de l'Union, une tendance s'affirme : celle d'une victoire des partis conservateurs, qui arrivent en tête de la plupart des Etats membres de l'Europe.

Ainsi, le nouveau visage de l'Europe ne devrait pas changer par rapport à l'équilibre politique actuel, avec un Parlement majoritairement à droite. En effet, à l'exception de la Grèce, les partis socialistes et socio-démocrates européens sont les grands perdants de cette élection.

La nouvelle composition du Parlement européen montre que, pour cette septième législature, l'ordre des principales forces en présence ne change guère par rapport à la législature précédente.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Bureau Alsace 19 A-D, Avenue des Arts (Bte 5) B-1000 Bruxelles

Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 – info@bureau-alsace.org <http://www.bureau-alsace.org>

Avant les élections, l'assemblée comptait 785 eurodéputés, elle passe à présent à 736 membres, conformément aux dispositions du traité de Nice, avec la répartition suivante :

Groupes politiques européens		Nombre de sièges en 2009-2014	Nombre de sièges en 2004-2009
1	Parti populaire européen - PPE-DE	267	288
2	groupe socialiste - PSE	159	217
3	groupe de l'Alliance des Démocrates et Libéraux pour l'Europe - ALDE	81	100
4	groupe des Verts/ALE	51	43
5	Union pour l'Europe des Nations - UEN	35	44
6	Gauche unitaire européenne/ Gauche verte nordique - GUE/NGL	33	41
7	Indépendance/Démocratie - IND/DEM	20	22
8	90 députés figurent dans la rubrique « Autres » car ils n'ont pas encore officiellement choisi où ils siègeront		

Ces informations seront confirmées lors de la session plénière inaugurale de mi-juillet.

Résultats français

72 députés européens français ont été élus le 7 juin sur 736 au lieu de 78 sur 785 dans la législature précédente et 74 avec le Traité de Lisbonne.

Les premiers résultats montrent l'UMP largement en tête avec 28 % des voix, suivi du PS avec 16,8%. La liste Europe Ecologie arrive en troisième position avec 16,2 % des voix devant le MoDem qui totalise 8,5 % des suffrages selon les derniers chiffres publiés le 8 juin. Suivent le Front National (6,5 %), le Front de gauche (6,3 %), le NPA (4,8 %), Libertas (4,8 %) et Lutte Ouvrière (1,2 %).

Les Eurodéputés français se répartiront de la manière suivante au sein des groupes politiques du Parlement européens.

Partis	Résultats %	Nombre de sièges au PE	Groupe politique européen
UMP	28,00%	30	EPP-DE
PS	16,80%	14	PSE
Europe Ecologie	16,20%	14	Verts/ALE
moDem	8,50%	6	ALDE
FN	6,50%	3	Autres
FG	6,30%	4	GUE/NGL
NPA	4,80%	0	
Libertas	4,80%	1	IND/DEM
LO	1,20%	0	
Autres	6,90%	0	
Total	100,00%	72	

Résultats alsaciens

Dans la circonscription du Grand Est, Joseph Daul, tête de liste de l'UMP, sortant dans l'Est, a été réélu avec 29,30 % des voix et remporte 4 sièges. Il devance largement les listes PS (16,89 %) et Europe Ecologie (14,52 %), conduites par Catherine Trautmann et Sandrine Béliet. Le MoDem a fait à peine mieux que le Front national (9,43 % contre 7,66 %, un siège chacun).

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Bureau Alsace 19 A-D, Avenue des Arts (Bte 5) B-1000 Bruxelles

Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 – info@bureau-alsace.org <http://www.bureau-alsace.org>

Les Eurodéputés du Grand Est

Députés	Parti français	Groupe politique européen
Joseph Daul Véronique Mathieu Arnaud Danjean Michelle Striffler	UMP	PPE-DE
Catherine Traumann Liêm Hoang-Ngoc	Parti socialiste	PSE
Jean-François Kahn	MoDem	ADLE
Sandrine Bélier	Europe écologie	Verts-ALE
Bruno Gollnisch	FN	

L'Alsace double sa représentation au Parlement européen: aux deux sortants réélus, Joseph Daul et Catherine Traumann, s'ajoutent deux nouvelles élues, Sandrine Bélier (Europe écologie) et Michèle Striffler (Gauche moderne).

Les biographies des Eurodéputés alsaciens

Joseph Daul, UMP, PPE-DE est né en 1947, en Alsace. Diplômé de l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN), il a été responsable agricole et vice-président de la FNSEA (1993-1999). Député européen depuis 1999, il préside le groupe du Parti populaire européen et des démocrates européens (PPE-DE) depuis 2007.

Michelle Striffler, UMP, PPE-DE est Adjointe au maire de Mulhouse, Jean-Marie Bockel, qui est également secrétaire d'Etat aux anciens combattants. Elle est en charge de l'attractivité commerciale et artisanale. Elle est candidate de la Gauche Moderne.

Catherine Traumann, PS, PSE, est née en 1951. Elle est diplômée d'une Maîtrise de théologie protestante. Députée à l'Assemblée nationale (1986-1988), Députée au Parlement européen (1989-1997) puis ministre de la Culture du gouvernement Jospin (1997-2000), elle a été réélue au Parlement en 2004, elle est membre de la commission de l'Industrie, de la recherche et de l'énergie, et a été rapporteur d'un des textes du «paquet télécoms».

Sandrine Bélier, Europe écologie, Verts-ALE est née en 1973 dans l'Essonne. Diplômée d'un DESS en droit de l'environnement et d'un DEA en droit public, elle est l'ancienne directrice régionale d'Alsace Nature. Représentante au Conseil international du droit de l'environnement et du Bureau européen de l'environnement au Conseil de l'europe (2002-2007), elle occupe actuellement le poste de Directrice de la fédération nationale de France Nature et Environnement.

3. Les conséquences la Commission européenne

La présidence de la Commission européenne

La victoire de la droite aux européennes pourrait en outre assurer la reconduction du président de la Commission sortante, José Manuel Barroso. Le Parlement européen approuve en effet la nomination du président de l'Exécutif européen dont le nom est proposé par le Conseil de l'UE. Or une majorité d'Etats membres s'est déjà prononcée en faveur d'une reconduction de M. Barroso.

Le maintien de la majorité à droite semble conforter Barroso mais sa reconduction à la tête de l'exécutif dépend de la constitution des groupes qui ne deviendra définitive qu'à la veille de la première session de la mi-juillet et des alliances possibles. Au sein du Parlement européen, Barroso compte de sérieux ennemis, chez les Libéraux, les Socialistes et les Verts.

Une première alternative pourrait être le Premier ministre des Pays-Bas Jan Peter Balkenende (PPE). Un deuxième candidat est le belge libéral Guy Verhofstadt candidat une première fois malchanceux. Un troisième candidat est le danois Poul Rasmussen, socialiste ancien Premier ministre danois (de 1993 à 2001) et actuel président du Parti Socialiste Européen (PSE). Un autre candidat est l'italien Mario Monti, porté par le parti démocrate européen.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

La composition de la Commission européenne

Le mandat de la Commission européenne prend fin le 31 octobre. Vraisemblablement, le Traité ne sera pas entré en vigueur d'ici là. La nouvelle Commission devra donc obéir aux règles du Traité de Nice et en particulier comporter un nombre de commissaires inférieur à celui des Etats membres alors que le Traité de Lisbonne permet de garder un nombre équivalent, au moins jusqu'à 2014, voire de modifier la règle par une simple décision du Conseil européen.

La seule solution pour éviter cette réduction serait de prolonger l'actuelle Commission au-delà du terme prévu. Dans le Traité de l'UE, aucune disposition n'est prévue pour prolonger la Commission, même au cas où les chefs d'Etat et de gouvernement n'arriveraient pas à se mettre d'accord. Le danger de la prolongation pourrait poser un problème au niveau juridique.

La question sera débattue lors du Conseil européen les 18 et 19 juin prochains.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens